

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:           M. QUSSAI SAMAK, président  
  M. MICHEL GERMAIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE MINE DE FER AU LAC BLOOM  
PAR CONSOLIDATED THOMPSON IRON MINES LIMITED**

**PREMIÈRE PARTIE**

VOLUME 1

Séance tenue le 28 août 2007, 19 h  
Local de SAAN  
299, rue Le Carrefour  
Fermont

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 28 AOÛT 2007 .....	1
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
PRÉSENTATION PAR LE PROMOTEUR.....	9
REPRISE DE LA SÉANCE .....	20
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
LÉO SAINT-ONGE .....	20
DAVE BOUCHARD .....	24
NORMAND DUCHARME .....	28
ALAIN MÉTHOT .....	33
ÉRIC CYR.....	35
LISE PELLETIER .....	39
RICHARD DÉSY .....	42
ROSARIO PINETTE.....	48
GEORGES McKENZIE .....	56

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT:

5            Bonsoir, mesdames et messieurs, et bienvenue à la première partie de l'audience publique portant sur le projet de mine de fer du lac Bloom proposé par la Consolidated Thompson Iron Mines Limited.

10           Mon nom est Qussaï Samak. J'ai reçu la charge de présider la commission à propos de ce projet de la part du président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, et j'ai le grand plaisir de partager la responsabilité de cette commission avec mon collègue Michel Germain, également membre à temps plein du Bureau.

15           J'aimerais vous présenter rapidement l'équipe de la commission parce que vous aurez probablement à travailler avec elles et eux. Alors, à ma gauche, à votre droite, il y a madame Édith Bourque qui est analyste au sein de l'équipe de la commission. Il y a également madame Stéphanie Dufresne qui est analyste, qui n'est pas avec nous ce soir, et monsieur St-Onge, analyste, qui n'est pas avec nous ce soir.

20           En arrière de la salle, vous avez madame Hawey, conseillère en communication. Et vous avez madame Anne-Lyne Boutin qui est coordonnatrice des travaux de la commission côté administratif et côté organisation également.

25           Nous avons également à remercier l'équipe du soutien technique du Centre de services partagés du Québec, monsieur Richard Grenier, accompagné de monsieur Martin Lajoie, technicien du son, qui sont à ma gauche, à votre droite.

30           Comme vous le savez probablement, toutes les délibérations publiques de la commission sont consignées dans des transcriptions qui sont disponibles dès qu'elles sont produites, et nous avons madame Lise Maisonneuve avec nous, à ma gauche, qui assurera que ces transcriptions soient disponibles à vous dans les meilleurs délais, et on la remercie pour son travail.

35           J'aimerais vous dire également que les travaux de la commission, la séance actuellement et les séances qui suivront au besoin, sont également disponibles en direct à travers la diffusion du Web, à travers le site du BAPE sur l'Internet. Et nous remercions monsieur Pierre Dufour de nous permettre d'assurer ce service.

40           Je tiens également à souligner le fait que les séances de la première partie de l'audience seront également diffusées sur les ondes de la radio communautaire de Maliotenam à Sept-Îles et elles seront traduites en langue innue à travers leur diffusion, manière de s'assurer que les membres de la Première Nation concernés soient tenus au courant évidemment des

délibérations de cette partie de l'audience. Et évidemment, les transcriptions leur seront rendues disponibles dès qu'elles seront prêtes à la fois par voie électronique et sous forme écrite.

45 J'aimerais vous lire rapidement le mandat que le Bureau a reçu de la ministre du Développement, de l'Environnement et des Parcs le 1er août 2007 à propos de cette commission. Ça se lit comme suit :

*Monsieur le président...*

50 - le président étant le président du Bureau -

*... en ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de mine de fer du lac Bloom par Consolidated Thompson Iron Mines Limited et me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura fait.*

60 *Le mandat du Bureau débutera le 20 août 2007.*

*Je joins à la présente les demandes d'audience publique qui m'ont été adressées concernant le projet.*

65 *Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.*

*Madame Line Beauchamp, ministre.*

70 Voilà pour le mandat et le mandat détermine les termes de référence qui nous lient comme commission du début jusqu'à la fin quand on soumet le rapport à madame la ministre.

75 Comme vous le savez, le BAPE existe depuis 1978. Il s'agit d'un organisme gouvernemental qui relève du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs tout en étant indépendant du ministère. Donc, c'est un organisme indépendant, autonome, qui fait partie de l'appareil de l'État québécois.

80 La mission évidemment, comme vous le savez, et vous allez la vivre avec nous pendant ces délibérations, c'est d'écouter la population, d'assurer à la population accès à toute information pertinente aux projets qui font partie ou qui font l'objet d'un mandat, toute l'information pertinente requise ou demandée, donner le plus d'éclairage possible à propos des projets qui sont assujettis, et dans un deuxième temps, et je vais m'expliquer tout à l'heure, recevoir les avis, les préoccupations, les opinions des citoyens à propos des projets ou des

missions qui font l'objet du mandat de la commission.

85            Quand je dis «citoyens», évidemment je n'entends pas seulement citoyen physique, mais moral, groupe ou organisme, etc.

          Dans notre travail, et ça fait très longtemps qu'on le fait, la notion d'environnement que le BAPE et ses commissions appliquent et utilisent est une notion très large qui a été confirmée par  
90 les tribunaux du pays, une notion large qu'on appelle maintenant «développement durable», c'est-à-dire l'environnement dans ses dimensions non seulement écologique et naturelle, mais également sociale, économique, etc., avec tout ce qui se rapporte à ces dimensions, que ce soit dimension sanitaire ou culturelle, etc. Donc, on applique une notion très large et c'est depuis bien des années, depuis le début d'ailleurs des pratiques du Bureau.

95            Je tiens aussi à vous préciser que les membres du Bureau en cours du mandat, en tant que commissaires, sont liés par un code déontologique d'éthique et de conduite que tout le monde parmi nous est censé respecter, et les commissaires en cours du mandat sont assermentés et ont les pouvoirs des commissaires selon la *Loi sur les enquêtes publiques*, tous les pouvoirs que cette  
100 loi confère aux commissaires en vertu de cette loi d'enquêtes publiques.

          Finalement, les commissions du BAPE, tout en relevant du Bureau et avec la cohérence minimale requise du fonctionnement d'un organisme d'État comme le Bureau, il reste tout de même que chaque commission du BAPE est une commission indépendante, que ses orientations,  
105 l'analyse qu'elle fait selon les termes de référence de son mandat sont ses propres analyses, ses propres conclusions. Et en ce sens-là, l'indépendance des commissions du BAPE est assurée tout le temps.

          Je tiens à vous dire aussi que selon le processus d'évaluation d'impacts environnementaux au Québec, à la fois la procédure qui lie le Bureau et ses commissions mais aussi qui sont en vigueur autrement, il y a deux processus simultanés d'évaluation. Il y a le processus dans lequel vous participez actuellement, qui est mené par la commission devant vous, mais il y a également une évaluation qui se fait simultanément par l'appareil technique et les ressources du ministère du Développement durable, Environnement et Parcs.  
115

          Et finalement, ce sont les résultats de ces deux analyses qui sont livrés à madame la ministre, en l'occurrence, et c'est à la lumière de ces deux analyses que le ministre en titre fait ses recommandations au Conseil des ministres pour que le Conseil des ministres prenne les décisions qui s'imposent au nom de l'intérêt public évidemment à propos des projets qui sont en question.  
120

          Dans le cas qui nous concerne, étant donné que le mandat est de quatre mois, le mandat débute le 20 août, donc madame la ministre devrait recevoir un rapport de la part de notre commission au plus tard le 20 décembre 2007. Et certains le savent peut-être parmi vous,

125 madame la ministre dispose de 60 jours pour rendre le rapport public. Évidemment, elle pourrait  
choisir de le rendre public bien avant, mais la loi impose l'obligation jusqu'à 60 jours pour rendre le  
rapport public.

130 Vous le savez probablement aussi qu'il ne s'agit pas des commissions qui rendent des  
décisions exécutoires. Les commissions du BAPE ne rendent pas des décisions. Elles font état  
de leur constat, des conclusions de leurs analyses. La décision à propos du projet, la décision  
finale réside avec le gouvernement évidemment par le biais du Conseil des ministres. Donc, les  
commissions du BAPE ne rendent pas des décisions exécutoires. Ce n'est que des conclusions  
qu'on partage avec le ministre ou la ministre selon les termes du mandat que la loi précise.

135 Maintenant, quelques mots à propos de l'audience. Vous savez que ça, c'est la première  
partie de l'audience, ce qui implique une deuxième partie. La première partie de l'audience vise  
essentiellement à assurer à tout citoyen intéressé par le projet d'avoir toute l'information  
concernant le projet à travers la méthode habituelle de recevoir des questions et de s'assurer que  
140 des réponses soient fournies à ces questions-là.

Donc, c'est le moment d'avoir le plus d'éclairage possible à propos du projet. Ce n'est pas  
le moment de donner vos opinions ni partager vos avis à propos du projet. Ça, ça viendra plus  
tard durant la deuxième partie de l'audience. Donc, la commission n'acceptera que des questions  
145 durant cette phase-ci de l'audience.

Et quand je dis «des questions», c'est-à-dire des questions avec le moins de préambule  
possible, des questions à un seul volet, parce qu'on a acquis beaucoup d'expérience avec des  
questions qui comportent trois ou quatre ou cinq volets; des questions qui ne comportent pas  
150 nécessairement beaucoup de sous-questions ou même pas, ce serait tant mieux s'il n'y en a  
même pas.

Chaque participant aura la possibilité de poser deux questions à la fois, quitte à ce que la  
personne s'inscrive de nouveau pour reprendre sa place selon un registre qui sera ouvert tout à  
155 l'heure en arrière et le principe sera «premier inscrit, premier servi».

Alors, je sais que la tentation est parfois très, très forte de tracer les lignes de séparation  
qui s'imposent entre question et avis et opinion. Et je sais que probablement ceux et celles qui ont  
des opinions déjà bien établies à propos du projet, la tentation est très difficile de ne pas partager  
160 leurs opinions avec la commission. Alors, je vous invite à résister à la tentation parce qu'on va  
revenir et on va entendre vos opinions et vos préoccupations et tout le reste à propos du projet  
dans la deuxième partie de l'audience, et j'en parlerai tout à l'heure.

Alors, la deuxième partie de l'audience, je peux vous le dire, ça va être la dernière  
165 semaine du mois de septembre, les 25, 26 et 27. Et si je fais erreur, on va me corriger tout de  
suite, vous allez voir. Et pour la deuxième partie de l'audience, on siégera à Schefferville, à

Sept-Îles et à Fermont.

170           Donc, les modalités évidemment vous seront annoncées sous peu par voie de  
communiqué de presse, mais sachez qu'on va être de retour ici en moins qu'un mois pour  
recevoir les opinions et les avis des citoyens de la ville de Fermont, comme on se déplacera aussi  
pour siéger à Sept-Îles et à Schefferville.

175           Juste quelques clarifications à propos de l'organisation de la salle. Vous avez à ma  
gauche, à votre droite donc, une table où siègent ce qu'on appelle les personnes-ressources. Ce  
sont des représentants des ministères et organismes publiques qui ont par la nature de leur  
mandat, par la nature de leur responsabilité un rôle à jouer en termes d'encadrement ou de  
planification ou de suivi ou de gestion du projet en question. Et ils vont se présenter à vous tout à  
l'heure.

180           Et nous avons à ma droite, donc à votre gauche de la table, où il y a les représentants de  
l'entreprise, du promoteur, qui sont là pour faire la présentation du projet et pour recevoir vos  
questions par la suite et fournir les réponses à ces questions-là.

185           Je profite de l'occasion pour demander aux représentants des ministères et organismes  
s'ils ont des documents à déposer sachant que la nature du mandat, on a déjà discuté de ça dans  
nos rencontres préparatoires. Madame Loïselle?

190           **Mme RENÉE LOISELLE :**

On n'a rien à présenter, Monsieur le président.

195           **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. J'imagine que c'est la même chose pour les collègues? Alors, je vais vous  
inviter maintenant tout de suite, puisque vous avez la parole, de vous présenter à tour de rôle  
comme ça. Allez-y.

200           **Mme RENÉE LOISELLE :**

205           Alors, mon nom est Renée Loïselle. Je suis chargée de projet pour le projet du lac Bloom  
pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Je travaille à la  
Direction des évaluations environnementales, c'est-à-dire que nous autres on regarde à peu près  
l'ensemble du projet.

205           **M. MICHEL RENAUD :**

Mon nom est Michel Renaud. Je travaille au ministère du Développement durable et des

Parcs à Sept-Îles, à la direction régionale.

210

**M. DENIS BLACKBURN :**

Denis Blackburn du ministère des Ressources naturelles, section mines. L'intérêt du ministère vis-à-vis le projet, bien, c'est tous les permis et aussi la technico-économique du projet.

215

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Beaulieu.

220

**Mme CAROLINE BEAULIEU :**

Bonjour. Caroline Beaulieu. Je suis conseillère au Secrétariat aux affaires autochtones.

225

**M. JIMMY MORNEAU :**

Alors, bonjour. Jimmy Morneau, directeur général de la MRC de Caniapiscau, en charge du projet par rapport au schéma d'aménagement et sa conformité.

230

**Mme CHRISTINE LIZOTTE :**

Christine Lizotte, directrice générale et trésorière de la Ville de Fermont.

**LE PRÉSIDENT :**

235

Merci. Il y a d'autres organismes évidemment qui sont, par la nature même de leur mandat, qui sont concernés par le projet, mais qui ne sont pas nécessairement avec nous ce soir, et s'il y a des questions qui leur sont adressées, la commission s'assurera que les questions soient rendues au bon port et qu'on obtiendra les réponses à ces questions, et tout vous sera rendu disponible dès qu'on reçoit les réponses.

240

Évidemment, je ne sais pas, peut-être je dois le dire, tout ce qui concerne les travaux de la commission est disponible sur le site du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Il y a un lien qui va renvoyer à la commission en question avec toute la documentation déposée, avec toutes les questions, avec toutes les réponses, etc. Alors, de même, je vais vous dire tout à l'heure à quel endroit il y a des centres de consultation où les questions qui sont répondues plus tard, comme les transcriptions, comme tous les documents déposés dans le cadre des travaux de la commission sont disponibles pour fins de consultation également.

245

Alors, comme je vous ai dit, la première partie est consacrée aux questions, la séance



250 actuelle. À la fin de ces remarques en guise d'introduction que je partage avec vous, on va rendre  
publiques les requêtes, les demandes d'audience qui ont été acheminées à madame la ministre.  
Elles sont déjà d'ailleurs disponibles en arrière si vous voulez les consulter.

255 Par la suite, je vais demander aux représentants du promoteur de faire une présentation  
du projet, présentation sommaire qui reprend le projet dans ses grandes lignes.

260 Par la suite, il y aura une pause, durant laquelle le registre sera ouvert en arrière pour  
recevoir les inscriptions de ceux et celles parmi vous qui désirent poser des questions, comme j'ai  
expliqué tout à l'heure. Et à la fin de la pause, on va entamer tout de suite le processus en  
appelant les premiers inscrits à venir à tour de rôle poser leurs questions.

265 Je ne crois pas que j'aie besoin de le dire, mais enfin je vais le dire pareil, ce serait de  
mise de respecter les règles habituelles des procédures que nous suivons, donc pas de  
manifestation d'approbation ou de désapprobation, pas de remarques désobligeantes envers des  
participants ou des intervenants. Je n'ai aucune raison pour présumer que ça soit le cas, mais il  
est de mon obligation de le rappeler pareil, manière de s'assurer que les délibérations de la  
commission se déroulent dans la tranquillité, le calme et la courtoisie qu'on doit à l'un à l'autre.

270 Je vous donne tout de suite les centres de consultation où la documentation de la  
commission sera disponible pour fins de consultation. Alors, les locaux de la radio  
communautaire de Maliotenam; il y a les bureaux du musée Shaputuan de Uashat à Sept-Îles; il y  
a le bureau de la Nation naskapie à Kawawachikamach. La Nation naskapie, j'imagine que c'est à  
Schefferville, je présume. La bibliothèque Louis-Ange-Santerre à Sept-Îles; la Bibliothèque  
municipale de Fermont.

275 Évidemment, toute la documentation de la commission est disponible au bureau du BAPE  
à Québec, 575, rue Saint-Amable, au 2e étage, bureau 2.10, et évidemment sur le site.

Alors, mon collègue me corrige que ce n'est pas à Schefferville. C'est où Michel?

280 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

C'est en banlieue de Schefferville.

**LE PRÉSIDENT :**

285 C'est en banlieue de Schefferville, voilà. Là, je parle du bureau de la Nation naskapie à  
Kawawachikamach. J'espère que j'ai bien prononcé le nom parce que, sinon, je ne me  
pardonnerai pas.

290 Alors, le site Web du BAPE, c'est le [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca). Et également, toute la

documentation de la commission est disponible à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal. Ceux et celles parmi vous qui aimeraient faire un tour pour consulter les documents là-bas, il faut aller à l'UQAM, voilà.

295 Il y a une toute petite procédure qui est assez caractéristique pour nous, on est à la recherche de l'information, notre tâche dans un premier temps est d'obtenir l'information que vous cherchez. Alors, la première chose, c'est de dire quelle information vous désirez. Par la suite, on verra si cette information se trouve dans un document particulier ou pas.

300 Il se trouve parfois que le document identifié revêt selon certains ou selon les détenteurs de ce document un caractère confidentiel pour X raisons. Une fois un document fait l'objet des prétentions à la confidentialité, la commission a une procédure à suivre. On va entendre d'abord à huis clos en présence de madame Maisonneuve les motivations pourquoi le document est  
305 la commission décidera si le document effectivement devrait être divulgué en tout, en partie ou que le document n'est pas pertinent à l'analyse de la commission.

Ça va? C'est la procédure. Donc, identifiez d'abord l'information que vous cherchez parce que parfois, quand on commence par un document, là on peut enclencher quelque chose  
310 de très gros, alors que si on sait la nature exacte de l'information que vous cherchez, c'est possible et ça arrive souvent que l'information en question elle-même pourrait être divulguée sans aucun problème, alors que le reste d'un document effectivement revêt un caractère confidentiel qui serait peut-être légitime. Alors, précisez d'abord l'information que vous cherchez et on s'assurera que vous allez l'avoir.

315 Comme je vous ai dit, la deuxième partie de l'audience, où ça va être à votre tour de donner vos opinions, préoccupations, etc., etc., commence le 25 septembre. Alors voilà, ça commence à Uashat dans la communauté innue et se poursuivra le 26 septembre à Schefferville à l'Hôtel-motel Royal. Et le 27 septembre, on viendra ici à nouveau, probablement dans la même  
320 salle, à Fermont pour recevoir vos opinions et vos avis à propos du projet.

Et je vous invite donc à communiquer avec madame Boutin en arrière de la salle, la coordonnatrice du secrétariat de la commission, dans le but de lui indiquer le plus tôt possible, dès cette semaine de préférence, votre intention de déposer un mémoire ou de faire une  
325 prestation orale à la commission. Vous n'êtes pas tenus nécessairement de nous donner un mémoire écrit, vous pourriez tout aussi bien venir partager vos opinions avec nous oralement. Et on vous invite à faire ça au plus tard le 21 septembre.

Il y a d'autres dispositions concernant la date limite pour la deuxième partie de l'audience  
330 concernant ce délai qu'on va vous transmettre ultérieurement en ce qui concerne les membres des Premières Nations. La commission n'exclut pas la possibilité que certains éléments du

335 projet seront connus de façon complète seulement au début de la deuxième partie de l'audience. Dans ce cas, la commission se réserve le droit ou même l'obligation de donner un délai supplémentaire pour la deuxième partie de l'audience pour recevoir les mémoires de certaines communautés. Ça va?

340 Mais en ce qui concerne Fermont, c'est clair, au plus tard le 21 septembre on aimerait bien recevoir vos intentions, ceux et celles parmi vous qui aimeraient présenter un mémoire ou faire une prestation orale, et les mémoires évidemment parce qu'on a besoin de quand même un minimum de temps pour pouvoir lire vos mémoires. Alors, entre le 21 septembre et le 25, ça nous donne quand même le temps de lire un peu, mais pas plus tard que ça.

345 Maintenant, il me reste de demander à monsieur Scherrer de se présenter, de présenter son équipe le cas échéant et par la suite passer tout de suite à la présentation du projet.

**M. RENÉ SCHERRER :**

350 Bonsoir. Je vous remercie de me laisser la parole juste pour vous dire dans l'ordre des choses la présentation. Et on est moi et monsieur Hubert Vallée qui travaillent pour la Consolidated Thompson. On a aussi monsieur André Allaire de BBA qui est avec nous, monsieur Martin Larose de GENIVAR et madame Denise Courteau.

355 Et sans plus de préambule, je vais laisser monsieur Vallée commencer la première partie de la présentation et je vais faire la deuxième partie.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Vallée.

360 **M. HUBERT VALLÉE :**

365 Merci, monsieur Samak. Merci, René. Bonsoir à tous! La présentation va être faite ensemble. On va la faire en deux parties. René va enchaîner avec la partie environnementale. Je vais procéder avec les premiers items et de même que la conclusion.

Ça me fait très plaisir ainsi qu'à René d'être ici ce soir pour vous parler de notre beau projet, notre projet qui nous passionne beaucoup, qu'on met beaucoup d'heures et qu'on est convaincus qu'on va enfin réaliser qu'on espère très prochainement.

370 **LE PRÉSIDENT :**

J'ai oublié de dire quelque chose, c'est un détail mais quand même, tous les propos des

intervenants, que ce soit vous, les représentants des ministères ou le public doivent être adressés à la commission.

375

**M. HUBERT VALLÉE :**

C'est la première fois que je fais ça.

380

**LE PRÉSIDENT :**

Ça va, mais ce n'est pas...

385

**M. HUBERT VALLÉE :**

Je vais tourner le dos à eux autres?

390

**LE PRÉSIDENT :**

Non, non, mettez-vous ici à côté, c'est tout. Allez-y.

**M. HUBERT VALLÉE :**

395

On va juste se réaménager pour que ce soit efficace.

400

Donc, rebonsoir. On va parler de la compagnie. On va parler aussi du marché du minerai de fer, qui est une chose bien importante, la raison principale qui fait en sorte pourquoi on est ici ce soir pour se parler; le projet du lac Bloom; les enjeux environnementaux, qui sont la zone d'étude, l'optimisation, le milieu physique, le milieu biologique et le milieu humain, ces items vont être traités par mon confrère René Scherrer; la conclusion, je vais revenir faire la conclusion.

405

La compagnie. On est une entreprise publique canadienne à la Bourse de Toronto sous le sigle CLM. On a 80 millions d'actions en circulation, environ 80 millions d'actions en circulation. On a pour mission d'explorer, de développer, de mettre en valeur les gisements miniers. On détient entièrement les titres de la propriété du lac Bloom.

410

Notre conseil d'administration est dirigé par Bruce Humphrey, qui possède plus de 30 ans dans l'industrie minière.

On compte actuellement une dizaine d'employés directs à l'entreprise. L'équipe de direction : monsieur Richard Quesnel, qui est le président et chef de la direction; moi-même, directeur de projet, Développement; René Scherrer, directeur de projet, Mine; Marc Duchesne, directeur de projet, Finances.

415 Le marché du minerai de fer. Le minerai de fer, c'est la principale composante de l'acier. Je pense qu'on est dans une ville qui est très appropriée pour en parler. Il y a eu un accroissement phénoménal de la demande depuis les trois dernières années. On parle d'une augmentation de 33 % de la fabrication d'acier juste en Chine, qui est le principal marché en expansion actuellement sur la planète. Les pressions à la hausse des prix sont très fortes. On  
420 parle de 70 % en 2005, 19 % et 9.5 % en 2007, et les projections pour 2008 sont très intéressantes, ce qui est très bon pour la communauté ici.

70 % de la production pour l'exportation est contrôlée par trois grandes sociétés : CVRD au Brésil, BHP Billiton Limited en Australie et Rio Tinto, qui ont entre autres la minière IOC  
425 voisine ici. Ces trois compagnies-là ont investi plus de 8.5 milliards soit dans la réouverture, l'optimisation de leurs installations, ce qui fait en sorte, ce qui est un signe, quand des gens investissent massivement comme ça, que ce n'est pas en fonction de prévision de prix à la baisse.

Notre projet, le projet du lac Bloom. Il y a une petite animation ici. C'est ça, René? Ça fait qu'on voit le Québec. Donc, on s'en vient, on voit le réservoir Manicouagan, et tout près de la  
430 frontière du Labrador on voit apparaître la propriété du lac Bloom entre la Ville de Fermont et les installations de Québec Cartier.

Donc, la propriété est située dans la MRC de Caniapiscau. On est à 13 km au nord-ouest  
435 de Fermont, 8 km au nord du gisement de la mine du Mont-Wright.

Le projet en lui-même. On parle d'une mine, d'un gisement de qualité de niveau international. On a des ressources mesurées et indiquées, ça c'est bien important, qui existent  
440 de 638 millions de tonnes, une durée de vie projetée de 34 ans et plus avec un taux d'extraction de 7 millions de tonnes par année. On parle d'une teneur de 30 %. On parle d'une première exploitation. Puis dans la région, je pense que c'est important, ça fait depuis 1974 qu'il n'y a pas eu de projet minier majeur de mis en exploitation.

Des retombées économiques. On parle de retombés économiques directes, donc  
445 l'investissement de Consolidated Thompson, de plus de 400 M\$. On parle de construire un concentrateur à Bloom Lake, de développer et de mettre en valeur un site minier.

C'est un emplacement qui est privilégié. Privilégié pourquoi? Parce que les infrastructures sont existantes. On parle de la location, la situation géographique. Le chemin de fer est  
450 accessible à travers IOC, qui est un chemin de fer public. Il y a les routes d'accès qui passent par Manic, qui descendent à Baie-Comeau.

On parle de lignes électriques d'alimentation importante. Donc, à 17 km du projet, on a un poste de transformation où on peut s'approvisionner en lignes électriques, à partir des lignes

455 qui descendent de Churchill Falls. On parle aussi d'un accès à Sept-Îles, d'un port en eau  
profonde.

Donc, des infrastructures que si on parlait d'un projet qui s'ouvrirait vraiment quand on parle  
dans le Grand-Nord, toutes ces choses-là seraient à construire. Il y a beaucoup de ces choses-là  
460 qui sont existantes, qui auront des raccordements à faire.

Puis ici, on va voir un petit survol animé de la mine. On voit l'empreinte de la mine. Ça,  
c'est les trous pour la qualification des ressources. On voit ici les veines géographiques de minerai  
en surface et en profondeur, ce qui a servi à estimer l'amplitude des réserves.

465 Il y a des infrastructures qui seront à installer, donc à créer. On parle d'un convoyeur. On  
a un exemple en haut, une photo en haut à droite de l'écran. On parle d'un convoyeur à câble qui  
pourrait être installé entre Bloom Lake et les installations de Labrador City, pour ensuite placer le  
minerai sur le chemin de fer ou directement amener un chemin de fer exploité par un tiers. Donc,  
470 ces deux hypothèses sont totalement faisables. Il nous reste à savoir laquelle va être  
définitivement faite.

Au niveau de la ligne électrique, on parle d'être alimentés par une ligne à 34.5 kV de 13  
km à partir du poste Normand et de plus la construction d'un concentrateur dont on voit ici le  
475 résultat habillé de la bâtisse.

L'opération de la mine. Ici, je pense que je n'apprends rien à personne, c'est une mine à  
ciel ouvert de type très conventionnel de ce qui se fait dans le coin. On parle d'opération 24  
heures sur 24, 365 jours par année; une excavation moyenne de 33.6 millions de tonnes par  
480 année de minerai et stériles. On parle de camions, on parle de pelles mécaniques. On parle de  
taux d'extraction annuel moyen de 17 millions de tonnes de minerai et 16 millions de tonnes de  
stériles pour produire 7 millions de tonnes de concentré.

L'extraction du minerai, elle va se faire au moyen de forage/dynamitage,  
485 chargement/transport. On a d'ailleurs une vue en 3D du *crusher* ou des installations de  
concassage. Puis en bas, c'est plus au niveau du concentrateur.

Donc, le traitement va se faire par concassage, broyage, tamisage, enrichissement, un  
traitement à l'eau gravimétrique, donc pas de flottation, pas de produits chimiques.

490 Ici, on a, on a appelé ça «la gestion des résidus miniers», mais il y a plus sur cette carte-  
là. Il y en a d'ailleurs un exemplaire qu'on a mis sur le mur là-bas pour ceux qui voudront  
consulter. Ça, c'est le résultat, on l'a appelé quoi? C'est l'option D+ améliorée.

495 Quand on est venus au mois de juin, on vous a présenté une option où le lac Mazaré,  
pour ceux qui sont familiers avec le coin, faisait partie du parc à résidus. Suite à vos

commentaires, suite aussi à l'insistance des instances gouvernementales à ce qu'on trouve des solutions pour vraiment exploiter, puis des solutions novatrices pour diminuer au minimum les impacts sur les lacs et sur l'environnement, on a travaillé avec nos consultants, et ce qu'on a  
500 trouvé, en appliquant une technologie qui existe actuellement dans les sables bitumineux de l'Alberta, technologie qui va nous permettre de séparer les grossiers des fines, des tailings, des résidus, on va pouvoir diminuer l'empreinte du parc à résidus, préserver le lac Mazaré et pouvoir déposer notre parc, notre halde à stériles en terrain sec en évitant tout contact avec le lac.

505 Donc, on a vraiment travaillé pour trouver des solutions novatrices, utiliser des technologies de dernière pointe pour vraiment optimiser l'utilisation du territoire et de s'assurer d'avoir un impact minimum sur les plans d'eau.

510 Ça, on a déposé ce plan de gestion là le 14 juillet, soit avant la fin de la période d'information du Bureau des audiences publiques. Je pense que c'est important de le noter.

515 La gestion de l'eau. C'est important, on parle d'eau, d'air, de sol, puis c'est ça les impacts environnementaux. Au niveau de l'eau de procédé, pour ce qui est de l'eau domestique et l'eau des bouilloires, donc l'eau qu'on va boire, l'eau qui va servir aux toilettes et aux douches, il va avoir une unité de traitement pour les eaux usées et l'eau au niveau du garage. On parle de très petites quantités. On parle de 2 mètres<sup>3</sup>/heure, 4 mètres<sup>3</sup>/heure. Puis cette eau-là, après avoir été traitée, va être retournée dans le lac Confusion.

520 Au niveau de l'eau de procédé, elle va provenir entièrement du lac Confusion et elle va être recirculée. On parle d'une utilisation à 98 % recirculée. Comment on va faire ça? On va séparer l'eau donc de l'épaississeur. Donc, toute l'eau qui va être de l'épaississeur va être immédiatement retournée dans le bassin d'eau de procédé.

525 La gestion des tailings va se faire, comme je vous parlais, avec des cyclones. Donc, on va récupérer le reste de l'eau, ce qui va faire qu'on va s'assurer de recirculer à 98 % toute l'eau du besoin de procédé. Ce qui va faire que ce qu'il va falloir gérer finalement en termes d'émission dans l'environnement, c'est les eaux de fonte de neige. Ça va être essentiellement ce qu'il va rester à gérer donc dans le bassin que vous avez vu tantôt, le bassin de polissage.

530 Au niveau de l'eau de surface. Les eaux de surface, c'est les eaux de ruissellement. Donc, toute eau où il y aura possibilité de contamination avec de l'huile ou des carburants, il va avoir des séparateurs eau-huile, des trappes à l'huile, avant que ça soit rejeté dans le lac Confusion

535 Au niveau de l'eau d'exhaure de la mine. Donc, on parle là aussi de bassin de décantation, trappe à l'huile et rejet au lac Confusion.

540 Pour ce qui est de l'eau de drainage des haldes à stériles – haldes à stériles, c'est l'eau de pluie qui va aller dedans, la fonte des neiges – on va construire un fossé, un bassin de décantation et on va rejeter ça au lac Mazaré.

Donc, je vais vous laisser avec mon confrère René pour les enjeux environnementaux. Merci.

545 **M. RENÉ SCHERRER :**

550 Bonsoir. Alors, au niveau des enjeux environnementaux, on va couvrir les différents points ici à l'écran qui correspondent à la zone d'étude, l'optimisation du projet, parler du milieu physique, biologique, humain, programme de surveillance et de suivi, programme de compensation de l'habitat du poisson et le réaménagement du site minier.

555 Je ne veux pas répéter ce que monsieur Vallée a dit, ça fait qu'on va aller de l'avant. Ça fait qu'au niveau de l'expertise environnementale, les études d'impact environnemental ont été faites par la firme GENIVAR, l'unité environnement. C'est une firme d'experts-conseils et en environnement, ils ont plus de 140 professionnels. Leur expertise est reconnue à l'échelle nationale et internationale.

560 Ici, on voit la zone d'étude. Il y a une carte aussi au fond. On a mis différentes couleurs pour permettre de différencier les bassins versants. On voit du côté sud, c'est le bassin versant qui va dans la rivière aux Pékans qui finit au niveau de la rivière Moisie. Du côté nord, où se situe entièrement notre projet incluant les haldes à stériles et les bassins de résidus, c'est le bassin versant de la rivière Caniapiscau.

565 Ici, je vais présenter... monsieur Vallée a parlé de l'option D qui a été optimisée. Juste pour faire un bref historique, au dépôt de notre étude d'impact en décembre 2006, le bassin à résidus qu'on proposait, comme monsieur Vallée le disait, affectait le lac Mazaré et affectait les lacs du côté nord de la propriété jusqu'à la frontière Québec-Labrador.

570 Suite aux réponses, aux questions et commentaires, en avril 2007, on est revenus avec l'option A+, qui est une option optimisée de la première, à laquelle on avait enlevé tout contact avec les lacs situés du côté nord mais on gardait, pour une question économique ou une question d'espace aussi, minimiser le nombre de digues à faire, le lac Mazaré qui était utilisé pour rejeter les résidus et le stérile aussi sur une partie du bassin de résidus.

575 Finalement en juillet 2007, en réponse aux questions et commentaires, on est arrivés avec l'option D, qui est l'optimisation finale qui ne touche à aucun lac. On va voir le tableau aussi qui donne un peu le comparatif. L'option A en milieu terrestre touchait 952 hectares, milieu tourbeux 111, milieu aquatique 236. L'option A+, on avait réduit à 562 en milieu terrestre,



580 68 en milieu tourbeux et 87 en milieu aquatique. Et l'option D, on a monté un petit peu au niveau milieu terrestre à 667. Par contre, en milieu tourbeux on est descendu à 64 et en milieu aquatique 7.3 hectares.

Laissez-moi vous rappeler qu'un hectare, c'est 100 mètres par 100 mètres. C'est .01 kilomètre carré.

585 Au niveau des enjeux physiques au niveau de l'air, une des problématiques, c'est la problématique des poussières et entraînement de fines particules dans l'air causé par les voies de circulation non pavées, le transbordement au niveau des haldes à stériles et des aires d'entreposage du minerai, au niveau du concasseur et au niveau du parc à résidus.

590 Au niveau des mesures d'atténuation, pour les voies de circulation, c'est l'arrosage, au niveau des points de transbordement avec des systèmes de dépoussiéreurs ainsi que concasseurs et l'arrosage des points de transbordement du minerai l'été. Et au niveau du parc à résidus, un, la superficie est réduite avec l'option D optimisée, restauration progressive en cours d'opération, localisation dans une vallée, un concept de cellules aussi.

600 Je ne sais pas si vous avez remarqué dans le dernier dessin qu'on voyait, il y a une digue au milieu, ce qui fait qu'on va déverser en hiver les résidus et dans l'autre cellule l'été. Ce qui fait que l'été, la partie qui a été déposée en hiver, qui va avoir beaucoup de glace dessus, va fondre en restant cette zone-là humide, et l'été la déposition dans l'autre cellule plus petite va rester humide aussi.

605 Et au besoin, un système d'arrosage industriel qui est appliqué aussi ailleurs. En bon français, c'est des systèmes de *sprinklers* de jardin mais en format géant, qu'on peut prendre l'eau et arroser les zones qui seront sèches.

Au niveau des risques au niveau du sol, risque de contamination des sols par déversements accidentels d'hydrocarbures : solvants, graisses et fuel.

610 Mesures d'atténuation : ravitaillement et entretien aux aires définies à cette fin; inspection et entretien de la machinerie; procédures d'urgence appliquées en cas de déversement avec un plan de contingence et des sites prévus pour recueillir les sols contaminés.

615 Au niveau des risques de contamination des sols sous le parc à résidus : les résidus ne sont pas générateurs d'acide, les résidus ne sont pas considérés à risque élevé aussi. Je vais revenir un peu plus loin dans une prochaine diapositive à ce niveau-là.

620 Au niveau de l'eau. Modification de la qualité de l'eau avec les eaux de drainage périphérique, les eaux usées sanitaires, les eaux du garage, les eaux d'exhaure et les eaux d'effluent du parc à résidus.

Ce qui fait qu'au niveau des mesures d'atténuation, premièrement il faut noter que la vie aquatique va être préservée dans les milieux récepteurs, qui est le lac Confusion comme monsieur Vallée a parlé tantôt, et le lac D qui se trouve à être à l'extrémité ouest du lac Mazaré.

625

Donc, on va rejeter dans un bassin de sédimentation, suivi de qualité avant le rejet de l'eau dans le lac Confusion.

630

Au niveau des eaux usées sanitaires, il va avoir un traitement selon la technologie RBR Rotofix à très faible débit et rejet dans le lac de la Confusion.

635

Au niveau des eaux de garage, réduction à la source premièrement par la méthode de travail, dégrossissage manuel, utilisation minimale d'eau et de savon, et ensuite technologie de séparation physico-chimique.

640

Pour les eaux d'exhaure, rejet dans un bassin de sédimentation avant d'être déversé dans le parc à résidus. Et pour le parc à résidus, en moyenne, quatre mois par année, un débit d'environ .8 mètres<sup>3</sup>/seconde des eaux de fonte des neiges principalement.

Au niveau des modifications du réseau d'écoulement de l'eau souterraine à proximité de la fosse, aucun dénoyage prévu pour les premières années et l'impact du nettoyage va être circonscrit aux limites de la zone de minage.

645

Encore une fois au niveau de l'eau, risque de contamination de l'eau souterraine par déversement d'hydrocarbures, solvants, graisses et fuel, tel que cité précédemment.

650

Mesures d'atténuation. Il n'y aura pas de réservoir souterrain d'entreposage de carburant, donc facilité de gestion, facilité de contrôle; ravitaillement et entretien aux aires définies à cette fin; inspection et entretien de la machinerie; application de la procédure d'urgence en cas de déversement; et plan de contingence.

655

Au niveau des risques de contamination de l'eau souterraine par lessivage de métaux sous les aires d'entreposage, haldes à stériles et parc à résidus. Au niveau des mesures d'atténuation, il va avoir un drainage périphérique. Et des points importants à noter, c'est que les résidus et les stériles sont non générateurs d'acide. Dans la zone d'étude, il n'y a pas d'utilisateurs de l'eau souterraine. Il y a un faible potentiel actuel d'utilisation en ce qui a trait à la qualité et à la quantité de l'eau souterraine. Et l'écoulement de l'eau souterraine se fait vers le nord-ouest, une des questions qui avaient été posées lors de la présentation précédente en juin.

660

Les lacs de la région, le pH se situe autour de 6.6. Rappelons que le pH neutre, c'est le pH de l'eau à 7. Les résidus et stériles sont basiques. C'est qu'ils sont autour de 8 lorsque mis dans l'eau. Il y a eu quelques métaux lixiviables : zinc, cuivre, plomb, avec le test SPLP et

TCLP, qui sont des tests avec des pH acides de 4.2, et TCLP, la phase 2, à 2.88. Et il faut noter que la zone d'étude est peu sensible aux pluies acides.

665

Au niveau de la faune aquatique, la perte d'habitats avec les haldes à stériles, haldes à mort-terrain et le parc à résidus, une perte de 37 hectares de lacs. C'est le lac Pignac et le lac B. Ces lacs ne sont pas dans la zone du parc à résidus mais vont servir à entreposer du mort-terrain et du stérile à la périphérie de la fosse, et ce, pour des raisons de sécurité. Parce que ces lacs

670

sont tellement près de la limite de la fosse que, avec le dynamitage au cours des ans, on veut éviter de déstabiliser le mur qui resterait et que l'eau revienne dans la fosse.

Et pour revenir par rapport à l'option A, la première qui avait été présentée en décembre, on a réduit de plus de 229 hectares avec l'option D, la dernière qu'on a présentée, au niveau de la faune aquatique.

675

Au niveau des pistes de compensation justement pour la faune aquatique, les pistes de compensation initiales qu'on regardait, c'est l'aménagement d'habitats du poisson dans les cours d'eau qui seront détournés, création de cours d'eau, aménagements dans des lacs à proximité de Fermont et aménagements et mise en valeur des plans d'eau situés dans des sites miniers désaffectés.

680

Actuellement, ce qu'on regarde, c'est l'aménagement des ouvrages de détournement, l'émissaire du lac H et nouvel écoulement des lacs F et G. Les noms des lacs sont marqués sur les cartes. C'est les lacs au nord du bassin de résidus, entre le bassin de résidus et la frontière Québec-Labrador, qui, lors de l'option initiale, l'option A, étaient inclus dans le parc à résidus.

685

Il y a 8 lacs à proximité de Fermont qui ont été analysés, mais ne présentaient pas un bon potentiel pour les aménagements. Il reste encore l'ancienne mine, sites miniers qui offrent un bon potentiel au niveau des mesures de compensation.

690

Au niveau de la faune avienne, les oiseaux, pertes d'habitats. Des infrastructures de la mine occasionneront des pertes d'habitats pour les oiseaux. Par contre, la densité de la plupart des espèces d'oiseaux n'est pas élevée dans la zone d'étude et les habitats de remplacement similaires se trouvent à proximité du site minier.

695

Au niveau de la faune terrestre, il y a 24 km<sup>2</sup> de perte d'habitats pour la grande faune. Ça inclut les petites superficies résiduelles entre nos bâtiments, entre la zone de la mine.

700

Pour le caribou, il couvre de grandes superficies de territoire et l'habitat du caribou forestier est abondant dans le secteur de Fermont. Au niveau du troupeau de la rivière Georges, il ne fréquente pas la zone d'étude de façon régulière.

L'ours noir et l'orignal sont peu nombreux dans la zone d'étude.

705

Puis au niveau de la perte d'habitats, c'est 10.2 km<sup>2</sup> d'habitats terrestres, .9 km<sup>2</sup> de tourbière et 1.2 km<sup>2</sup> d'habitats aquatiques pour la petite faune et les micromammifères.

Et il y a des habitats de remplacement similaires à proximité du site minier.

710

Au niveau du milieu humain, bien sûr il y a les retombées économiques au niveau de la création d'emplois. Durant la période de construction, c'est 400 emplois directs. Durant la phase d'exploitation, c'est 250 emplois. Dans la mesure du possible, la société va recruter ses employés parmi les communautés locales, régionales et communautés innues.

715

Au niveau de la stimulation de l'économie. Durant la période de construction, c'est des investissements de 400 M\$. Durant la phase d'exploitation, c'est des coûts estimés à plus de 5 MG\$ pour la durée de vie de la mine, ce qui fait augmenter des revenus au niveau des taxes municipales. Et on travaille à la mise en place aussi d'un comité de retombées économiques.

720

Au niveau de l'utilisation du territoire. Pour la perturbation d'utilisation du territoire des Innus, les infrastructures et les activités minières vont perturber la fréquentation du territoire sur environ 20 km<sup>2</sup> dans la zone de trappe 243 qui, elle, couvre une superficie de 1845 km<sup>2</sup>. Par contre, les activités minières n'empêcheront pas d'accéder au territoire vers le nord.

725

Au niveau de perturbation des activités de villégiature et récréative : le déplacement de 10 chalets et modifications mineures au sentier de motoneige et de quad, le quatre roues.

730

Au niveau des mesures d'atténuation, il y a un processus d'entente qui est en cours avec les villégiateurs, les propriétaires de chalets. Le sentier de motoneige et de quad sera comparable à l'ancien en ce qui a trait à la sécurité et à la distance à parcourir. Ça, c'est un point important qui avait été noté au début avec les premières ébauches du parc à résidus, le fait de détourner de beaucoup le sentier de motoneige. Maintenant avec le parc à résidus actuel, on reste pratiquement sur le même tracé à quelques points mineurs. Et il y a des discussions en cours avec les représentants des communautés autochtones.

735

Au niveau du programme de surveillance et de suivi. Surveillance environnementale pendant les travaux : intégration des mesures d'atténuation, respect des engagements en matière d'environnement.

740

Au niveau suivi environnemental et vérification des normes : qualité de l'eau et des effluents, qualité des eaux souterraines, géotechnique des ouvrages de retenues, suivi biologique incluant les sites de compensation, suivi des émissions atmosphériques des stations d'échantillonnage des poussières à Fermont et état de référence avant le début des activités.

745

Au niveau réaménagement du site minier postproduction après les 34 prochaines

années minimum, ça va être le démantèlement des bâtiments et des infrastructures, une étude de caractérisation, réaménagement de la fosse comme telle du parc à résidus et des haldes à stériles.

750

Et maintenant, je vais passer la parole à monsieur Vallée pour la conclusion.

**M. HUBERT VALLÉE :**

755

Merci beaucoup, René. Donc, en termes de conclusion, vous avez ici un échéancier très large du projet avec des grands items. Le point important de ce chantier-là, c'est que nous autres on croit toujours possible le début des opérations pour le premier quart 2009.

760

Les occasions par le projet, on parle de formation. On parle de formation technique, formation professionnelle. On parle d'emplois au niveau de la mine. On parle d'emplois au niveau de l'entretien. On parle d'emplois au niveau du concentrateur.

765

On parle, au niveau contrats, au niveau de la construction, transport aérien, transport ferroviaire, aménagement des lacs, suivis environnementaux et de l'activité portuaire à Sept-Îles.

770

On ne pourrait pas, je pense, faire cette présentation-là sans glisser un mot sur Wabush, Mines Wabush. On a fait une offre, nous, d'achat de Mines Wabush, qui a été acceptée par deux des partenaires qui détiennent 71 % des actions de Mines Wabush, qui sont Cliff et Stelco, Stelco qui a été achetée par US Steel, et US Steel ont dit qu'ils maintiendraient les ententes qui avaient été prises.

C'est quoi l'implication du lac Bloom avec Mines Wabush?

775

En passant, la date, c'est le 6 septembre, la date à laquelle Dofasco fera connaître son droit de premier refus, 6 septembre de cette année.

780

L'implication, s'il y avait une synergie avec le lac Bloom et Mines Wabush, on parle toujours d'environ 150 emplois pour le site du lac Bloom. On parle de maintien des emplois à Wabush et à Sept-Îles, au niveau des emplois existant de Mines Wabush, au-delà de 2013 qui est la date actuellement de la fin des opérations de Mines Wabush. On parle de modernisation des infrastructures autant à Wabush qu'à Sept-Îles. Puis on parle d'usine. C'est sûr que l'usine, le concentrateur comme tel et le bassin de résidus seraient situés à Wabush pour les grandes lignes.

785

En terminant, nous, on est convaincus qu'on a un beau projet. On est convaincus qu'on a travaillé fort du côté environnement pour en faire un exemple dans le développement durable, pour comment qu'on est capable d'utiliser des techniques nouvelles et novatrices pour faire en sorte de faire du développement durable du côté environnemental. On a une empreinte totale

directe de 12 km<sup>2</sup> sur un vaste territoire, un territoire qui est dédié aux mines pour la plupart.

790 On parle aussi d'un projet créateur d'emplois pour la région, des emplois bien rémunérés dans un contexte où les régions sont durement affectées par des coupures d'emplois au niveau de la foresterie.

795 Ça fait que sur ce, mesdames et messieurs, monsieur Samak, monsieur Germain, merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

800 Merci à vous, monsieur Vallée. Monsieur Scherrer, merci beaucoup. Et merci à vous d'être attentifs et d'avoir suivi la présentation.

On va prendre une pause de quinze minutes, durant laquelle le registre pour s'inscrire pour poser des questions après la pause est dorénavant ouvert en arrière. Merci.

805 **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

\*\*\*\*\*

**REPRISE DE LA SÉANCE**

**LE PRÉSIDENT :**

810 Alors c'est le moment d'ouvrir le registre pour poser des questions, je vous rappelle encore une fois que cette partie de l'audience étant exclusivement consacrée à des questions et non pas à des commentaires ou à des opinions, lesquels seront reçus avec beaucoup de reconnaissance et d'attention à la deuxième partie de l'audience la semaine du 24 septembre.

815 Alors sans plus tarder, j'ai sept inscriptions au registre. Alors, j'invite le premier intervenant pour poser des questions, monsieur Léo Saint-Onge, en l'occurrence neveu du proprio du lot 143. Et comme je vous ai dit, chaque intervenant participant, vous poserez deux questions à la fois quitte à ce qu'on revienne pour s'inscrire.

820 Alors, monsieur Saint-Onge, bonsoir. On vous écoute.

**M. LÉO SAINT-ONGE :**

825 Bonjour, monsieur. Vous êtes le président?

**LE PRÉSIDENT :**

830 C'est ce qui est censé être, oui, le cas.

**M. LÉO SAINT-ONGE :**

Premièrement, je vous souhaite la bienvenue.

835 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

**M. LÉO SAINT-ONGE :**

840

Je pense que c'est important. Je voudrais remercier tout le monde qui est ici autour de la table. C'est sûr, c'est court comme présentation pour connaître, c'est sûr que je n'ai pas droit aux commentaires. Pour notre part, première question, monsieur Samak, c'est sûr que le temps est court pour faire une présentation d'un mémoire. On a quelques jours pour le faire, pour vraiment maîtriser le dossier. Je parle au nom de la famille Saint-Onge aussi, qui est en plein coeur du projet Bloom. Je pense que c'est important d'être ici.

845

On s'est parlé aussi la semaine passée au bureau du Conseil de bande vous demandant des accommodations. Je vous remercie. C'est sûr qu'on ne les a pas eus mais on est venus quand même.

850

Première question, Monsieur le président, monsieur Samak. Vous avez parlé qu'il allait avoir une date additionnelle pour les Autochtones pour présenter un mémoire. Est-ce que je peux savoir les dates exactes? Parce qu'on a parlé d'un 60 jours pour la ministre de rendre parole pour la présentation des mémoires puis rendre possible aussi une réponse.

855

**LE PRÉSIDENT :**

Et on passera par la suite à vos questions, j'aimerais juste clarifier une chose. Comme je vous ai dit, il va avoir un délai supplémentaire pour nous transmettre vos mémoires. On va vous annoncer la date quand on va venir vous voir le 25 septembre.

860

D'ici là, la commission s'assure, vous avez assisté à la présentation, la commission va s'assurer que les transcriptions de la séance vous seront disponibles dès que possible sous forme écrite. Vous avez déjà l'étude d'impact et toute la documentation dans des centres de consultation près de chez vous. Je viens de les nommer. Et on va exceptionnellement recevoir des questions de la part des membres de vos communautés, le cas échéant, à la deuxième partie quand on va venir auprès de vous. Et c'est pour ça qu'on va permettre un délai supplémentaire pour recevoir des mémoires après la date. On va être avec vous cette semaine-là.

865

870

Il ne faut pas confondre ça avec les 60 jours dont dispose madame la ministre pour

rendre public notre rapport, le rapport de cette commission qui, lui, sera livré au plus tard le 20 décembre. Ce sont deux choses différentes.

875            Alors, comme on présume qu'il va avoir de l'information nouvelle pour vous, dépendant des questions que vous aurez à poser, quand on va venir chez vous au mois de septembre, on va vous permettre un délai supplémentaire par rapport aux citoyens de Fermont qui sont tenus nous envoyer leur mémoire au plus tard le 20 septembre. Voilà.

880            Alors, maintenant, je vous invite à passer à votre première question, monsieur Saint-Onge.

**M. LÉO SAINT-ONGE :**

885            C'est sûr c'est dur à poser des questions. Je pense que la population en général sont difficiles. Il n'y a pas eu beaucoup de personnes qui se sont inscrites, Monsieur le président. Il y aurait plus de commentaires de la présentation.

890            C'est sûr qu'elle est vraiment courte pour un projet de grande envergure, vraiment très courte comme présentation, Monsieur le président. J'ai à peine saisi le projet, ça s'est fait tellement vite, Monsieur le président. J'aimerais ça vraiment recevoir toute la documentation en ce qui a trait le projet pour vraiment l'étudier de fond en comble, Monsieur le président.

895            L'autre chose qui est importante, je ne peux pas vous émettre des questions en ce qui a trait au projet. Je n'ai aucune idée, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

900

**M. LÉO SAINT-ONGE :**

Je sais que c'est de l'acier, Monsieur le président.

905            **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

**M. LÉO SAINT-ONGE :**

910

C'était juste pour émettre des commentaires. J'ai pris place pour au moins les personnes nous connaissent, qu'on est ici avec mon oncle voir... je sais que c'était monsieur Charest qui travaillait au milieu humain. Je pense que quand on travaille au milieu humain, au moins voir les personnes avec qui qu'on va faire affaire aussi, voir le lot 243 à mon oncle Joseph



915 qui est ici dans la salle.

Puis je pense que je voudrais saluer aussi notre chef qui nous soutient ici, Georges-Ernest Grégoire qui est avec nous, Monsieur le président. Je pense que c'est les seules choses que je voulais dire.

920

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord, très bien.

925

**M. LÉO SAINT-ONGE :**

Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

930

Je vous en prie. Je salue monsieur Grégoire par le fait même, on a parlé au téléphone ensemble.

935

Alors, écoutez, je vais vous faire une offre que vous ne saurez pas décliner. On va s'assurer que la présentation de ce soir soit envoyée par courriel à madame Morrissette dès demain matin et toute l'information est disponible à vous. Si vous avez des questions, n'importe lesquelles à propos du projet, d'ici le moment où on vient pour avoir le plaisir de vous rencontrer sur votre territoire, envoyez-les à la commission soit par courriel, soit par fax et on va s'assurer de vous transmettre les réponses d'ici là.

940

Donc, si vous n'êtes pas en mesure de poser des questions tout de suite, consultez la documentation comme bon vous semble. Vous allez avoir accès à la présentation de ce soir. Et nous sommes ouverts 24 sur 24 pour recevoir toutes questions de votre part à propos du projet d'ici la deuxième partie de l'audience. Ça vous va?

945

**M. LÉO SAINT-ONGE :**

Je pense que c'est parfait, Monsieur le président.

950

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

955

**M. LÉO SAINT-ONGE :**

C'est important de recevoir la documentation. Pour nous, c'est vraiment important,

Monsieur le président, de vraiment comprendre le projet, l'impact aussi avant de se positionner, Monsieur le président.

960 **LE PRÉSIDENT :**

Et on est là pour ça.

965 **M. LÉO SAINT-ONGE :**

Merci, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

970 Mais je vous en prie, monsieur Saint-Onge.

J'invite monsieur Dave Bouchard, s'il vous plaît.

975 **M. DAVE BOUCHARD :**

Bonjour, monsieur Samak, monsieur Germain.

**LE PRÉSIDENT :**

980 Monsieur Bouchard, bonsoir.

**M. DAVE BOUCHARD :**

985 Premièrement, j'aimerais simplement préciser que je suis une personne qui est native de la région. J'ai été élevé dans la région de Gagnon. Je suis venu au monde dans la région de Gagnon et je suis présentement ici. J'ai 43 ans et j'ai 43 ans d'expérience dans le Nord. J'en ai 17 ans dans une mine d'exploitation dans le même genre que Consolidated Thompson désire ouvrir.

990 Et puis un simple commentaire avant ma question très, très, très, très concis, c'est que c'est la première fois que je vois une présentation... que je vois une compagnie qui semble être capable de lier le développement durable en matière environnementale, économique et sociale aussi lié l'un avec l'autre.

995 Et la question justement s'enlève dans cette optique. J'aimerais ça : est-ce que c'est possible pour favoriser un développement durable en matière environnemental, peut-on créer un lien formel de communication et de sensibilisation bilatéral entre Consolidated Thompson et la communauté fermontoise?

**LE PRÉSIDENT :**

1000 Monsieur Scherrer ou monsieur Vallée.

**M. RENÉ SCHERRER :**

1005 Oui, Monsieur le président. Monsieur Bouchard, oui, je pense que déjà avec nos nombreuses présences qu'on est venus à Fermont, dans la région aussi rencontrer différents intervenants du milieu, les présentations qu'on a faites, on a toujours été ouverts aussi quand il y avait des questions à répondre et on est là pour appuyer des projets autant au niveau communautaire, social. Je pense qu'on l'a prouvé aussi par le passé par nos dires et nos gestes. Ça fait que la réponse, c'est oui.

1010

**M. DAVE BOUCHARD :**

Merci.

1015

**LE PRÉSIDENT :**

Et le mécanisme d'un tel...

**M. RENÉ SCHERRER :**

1020

Il y a eu des mécanismes informels. On est venus rencontrer formellement la Municipalité de Fermont aussi. Ils nous ont fait part de leur point de vue et de projet aussi qu'ils voulaient aller de cours avec la communauté. On a toujours été à l'écoute. Ce qu'on vise, c'est améliorer le lien entre Consolidated Thompson, les différentes communautés dans une relation, comme on dit, gagnante-gagnante de respect mutuel.

1025

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Monsieur Bouchard, votre deuxième question.

1030

**M. DAVE BOUCHARD :**

C'était simplement cette question. Je vous remercie de m'avoir entendu.

1035

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous en prie.

Monsieur Germain.

1040

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

1045 C'est pour revenir dans la veine de cette question. Monsieur Bouchard, si j'ai bien compris, vous parliez d'un lien permanent, si j'ai compris. Ce que vous souhaitez, c'est en exploitation du projet?

**M. DAVE BOUCHARD :**

1050 C'est que dans un cadre d'exploitation économique, il y a aussi le contexte environnemental autour de ça. Et puis l'esprit de la question, l'esprit visé par ma question, en fin de compte, c'est qu'à l'heure actuelle, l'orientation en matière environnementale que Consolidated Thompson semble vouloir prendre, c'est une orientation que je juge positive.

1055 Dans les domaines miniers, comme je vous ai dit, j'ai 17 ans d'expérience en mines ici, j'ai travaillé dans plusieurs des domaines et puis c'est une structure dont, moi personnellement, je ne suis pas vraiment habitué à voir aussi structurée, je dirais, dans le temps, en partant du départ comme ça.

1060 C'est vrai que les dernières mines qu'on a ouvertes dataient des années 70 et puis la notion d'environnement n'était pas aussi élaborée qu'elle l'est à l'heure actuelle. Et puis c'est agréable de voir qu'une compagnie à l'heure actuelle qui veut ouvrir semble vouloir avoir un respect de l'environnement qui va au-delà de qu'est-ce que les contraintes gouvernementales lui imposent.

1065 Par contre, pour ça, c'est que dans un développement à long terme, il ne faut pas oublier que ces orientations-là sont basées à partir d'individus qui forment un groupe. Ce groupe-là forme une équipe, cette équipe-là forme une compagnie. Avec le temps, la compagnie va rester, mais il y a peut-être des chances que l'équipe et le groupe puissent changer.

1070 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

**M. DAVE BOUCHARD :**

1075 Par contre, au niveau de la communauté, elle, elle va rester.

**LE PRÉSIDENT :**

1080 D'accord.

**M. DAVE BOUCHARD :**

Vous comprenez la suite?

1085

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

1090

**M. DAVE BOUCHARD :**

C'est que si la communauté est liée, je dirais simplement... je cherche à choisir mes mots de façon d'être clair là, c'est que si la communauté puisse avoir un droit, ne serait-ce qu'un droit de regard ou un droit de communication avec la compagnie, peu importe, les personnes qui vont être en place, ça fait qu'elle va réussir à créer au fil du temps un contexte environnemental qui va être agréable à vivre.

1095

Parce qu'il ne faut pas oublier que les personnes qui vont rester ici, monsieur Samak, monsieur Germain, c'est les personnes qui vont travailler dans la mine de Thompson éventuellement et dans les mines autour de la région, et ces personnes-là sont en droit d'avoir un climat environnemental sain.

1100

**LE PRÉSIDENT :**

C'est très clair.

1105

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Un lien permanent.

1110

**M. DAVE BOUCHARD :**

Merci.

1115

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Parfait, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1120

Merci beaucoup, monsieur Bouchard.

Monsieur Normand Ducharme, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur Ducharme.

1125 **M. NORMAND DUCHARME :**

Bonsoir, monsieur.

1130 **LE PRÉSIDENT :**

On vous écoute.

**M. NORMAND DUCHARME :**

1135 Je me suis inscrit à titre de citoyen. Alors, je vais faire une petite rectification, c'est aussi à titre de directeur général du Centre de santé et de services sociaux de l'hématite ici même à Fermont.

1140 Alors, dans un premier temps, je tiens, si vous me permettez un petit préambule, à dire comment je trouve rafraîchissant le projet de Consolidated Thompson et c'est porteur d'espoir pour la communauté de Fermont pour le futur.

Ce soir, on a entendu beaucoup parler d'environnement. Moi, je voudrais poser une ou deux questions sur les impacts socio-économiques.

1145

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

1150 **M. NORMAND DUCHARME :**

Alors, ma question est la suivante. Est-ce que vous avez prévu ou revu votre mode de fonctionnement en ce qui concerne l'organisation du travail. On se rappelle, lors d'une rencontre vous aviez soulevé un possible mode de fonctionnement...

1155

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bouchard, adressez-vous à la commission.

1160 **M. NORMAND DUCHARME :**

Excusez-moi.

**LE PRÉSIDENT :**

1165

Je vous en prie.

**M. NORMAND DUCHARME :**

1170 Vous aviez soulevé un possible mode de fonctionnement, qui était de fonctionner sur des chiffres 12 heures/4 jours et pour lequel les gens, en fait, ne viendraient à Fermont que pour y travailler, n'y resteraient pas.

1175 Alors, vous comprendrez que pour les gens de la place, de la communauté, ça a des impacts : impacts sociaux, impacts économiques. Impacts économiques, les gens viennent gagner leur argent ici, ils vont la dépenser en bas. Excusez l'expression «en bas»; ça, c'est une expression d'ici. Alors, ils vont dépenser leur argent ailleurs. Ça ne crée pas une communauté, des gens qui viennent travailler de façon sporadique à Fermont. Ils sont comme sur un chantier qui... si j'avais une comparaison à faire, la Baie James.

1180 Alors, ma question : est-ce qu'on a revu ou est-ce qu'on a repensé...

**LE PRÉSIDENT :**

1185 Le mode de recrutement.

**M. NORMAND DUCHARME :**

1190 ... un autre mode de fonctionnement...

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

1195 **M. NORMAND DUCHARME :**

... pour l'organisation du travail.

**LE PRÉSIDENT :**

1200 Monsieur Vallée.

**M. HUBERT VALLÉE :**

1205 Je vais répondre. Actuellement, on n'a pas fermé aucune option, puis c'est pour une question de disponibilité de main-d'oeuvre. Vous savez ici tous, le recrutement, il n'est pas facile à faire.

Bon, on dit nous, on ne privilégie pas plus une option qu'une autre, on se garde les

1210 portes ouvertes. S'il y a des gens et qu'il y a des façons de travailler avec une communauté ou  
des gens qui sont installés en permanence, on va le faire. Puis s'il y a un besoin pour combler  
des besoins on pourrait dire d'une manière ponctuelle ou temporaire, qui seront des travailleurs  
qui feront du «in and out», on la garde ouverte. Donc, on n'a pas fermé aucune porte, comme on  
ne privilégie pas aucune porte par rapport à une autre.

1215

**LE PRÉSIDENT :**

Mais vous avez, juste pour reprendre la préoccupation de monsieur Ducharme, vous  
avez prévu également des mécanismes qui faciliteraient à ceux et celles qui voudraient travailler  
1220 avec vous, qui viennent d'ailleurs, leur faciliter l'enracinement, d'adopter cette communauté à  
long terme. C'est-à-dire, vous allez avoir des mesures pour faciliter un tel choix aussi.

**M. HUBERT VALLÉE :**

1225

C'est sûr.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Germain.

1230

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Oui, en question complémentaire. Bon, par exemple tout à l'heure dans votre  
présentation, il était question d'emplois pour les Innus. Si je ne me trompe pas, les Innus sont  
1235 présents principalement, en termes de leur résidence, dans la région de Sept-Îles et dans la  
région de Schefferville.

De quelle façon vous avez envisagé, si on parle de ces gens-là qui vivent de façon  
éloignée, comment à ce moment-là vous les intégreriez dans la communauté de Fermont étant  
1240 donné que, si je ne me trompe pas, il n'y a pas de communauté innue très près de Fermont?

**M. RENÉ SCHERRER :**

1245

Je peux répondre pour compléter mon confrère.

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

1250

**M. RENÉ SCHERRER :**

C'est ce qu'on parlait, justement c'est pour ça qu'on dit qu'on garde toutes les options



1255 ouvertes. C'est sûr qu'en tant qu'ancien résidant de Fermont, j'ai été ici sept ans, je préconise l'enracinement. Je viens moi-même d'une petite place de la Côte-Nord, Havre-Saint-Pierre. Puis on sait aussi comment c'est important faire des planifications de besoins au niveau des centres de santé et autres, de savoir la quantité de population, de gens qui vont vivre à un endroit.

1260 Par contre, on est conscients aussi qu'avec le monde qui vit en région, à Matimekosh, Lac-John, Uashat, Maliotenam, il y a du monde qui serait intéressé avec les modes de vie aussi de travailler sur un projet et d'aller retourner voir la famille après la période de travail. C'est pour cette raison qu'on dit qu'on garde les portes ouvertes.

1265 On est conscients de l'importance d'avoir la population qui s'enracine, puis on est conscients aussi qu'avec le besoin de main-d'oeuvre qu'on sait dans le domaine minier dans les prochaines années qu'il va avoir une pénurie de main-d'oeuvre, il faut être innovateur au niveau des solutions pour amener le monde à travailler dans des régions minières. C'est pour ça qu'on est ouverts aux options qui vont satisfaire et la compagnie et les personnes qui veulent travailler pour la compagnie aussi.

1270 J'espère que ça éclaire un peu?

**LE PRÉSIDENT :**

1275 Monsieur Bouchard, votre deuxième question.

**M. NORMAND DUCHARME :**

1280 Ce serait une question complémentaire. Autant qu'on a pris le soin d'évaluer les impacts environnementaux sur un projet comme celui-là, est-ce qu'on a évalué les impacts socio-économiques que ce soit d'une solution ou d'une autre?

**LE PRÉSIDENT :**

1285 Monsieur Scherrer ou monsieur Vallée.

**M. RENÉ SCHERRER :**

1290 C'est sûr qu'on a évalué une partie au niveau des impacts socio-économiques avec les revenus dans la région, les emplois.

Le reste, Martin, au niveau socio-économique, as-tu plus de détails?

**M. MARTIN LAROSE :**

1295 Est-ce que je peux m'avancer?

**LE PRÉSIDENT :**

1300 Absolument. Vous allez vous identifier d'abord.

**M. MARTIN LAROSE :**

1305 Martin Larose, GENIVAR. Les impacts sociaux ont été mesurés avec le projet qu'on connaît présentement, c'est-à-dire en considérant que CLM regarde toutes les options. Donc, on sait que dans le contexte actuel, c'était difficile pour eux de dire : «On va avoir seulement que des gens de la région.» Donc, ils ont regardé la possibilité d'avoir du «in and out» et de favoriser les gens locaux. Les impacts sociaux et les impacts économiques ont été mesurés de cette façon-là.

**M. HUBERT VALLÉE :**

1310 Si je peux me permettre pour compléter, il ne faut pas oublier qu'on parle de 250 quand même nouveaux emplois dans la région. C'est quand même majeur pour la communauté.

1315 Oui, les gens, s'il y en a qui restent puis qui sortent, mais ils vont quand même vivre une partie ici. Ça fait que pour le moment, comme on ne sait pas la proportion, comme on ne sait pas l'ampleur, je pense que c'est difficile de définir des impacts plus précis sur ces différentes options-là.

**LE PRÉSIDENT :**

1320 Alors, monsieur Ducharme, si votre organisme a ou des interrogations ou des soucis à propos de cet aspect, la commission se fera un plaisir de recevoir vos opinions évidemment si vous annoncez votre intention de présenter un mémoire.

**M. NORMAND DUCHARME :**

1325 Sous forme de mémoire.

**LE PRÉSIDENT :**

1330 Ce serait très apprécié.

**M. NORMAND DUCHARME :**

1335 Parfait, merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

1340 Merci, monsieur Ducharme.

J'invite monsieur Alain Méthot, s'il vous plaît.

**M. ALAIN MÉTHOT :**

1345 Bonsoir, monsieur Samak.

**LE PRÉSIDENT :**

1350 Monsieur Méthot, bonsoir. On vous écoute.

**M. ALAIN MÉTHOT :**

1355 Dans un premier temps, je suis un entrepreneur local et je vais me permettre un commentaire avant ma question.

C'est que pour les gens de Consolidated, dans les dernières semaines, je pourrais dire leurs politiques environnementales ont été mises un peu à l'épreuve parce que pour l'installation du campement temporaire, ils se sont heurtés à quelques petits problèmes avec l'environnement.

1360 Il s'offrait à eux autres une possibilité de contourner ces règles-là et ils ont choisi d'opter pour le règlement à la satisfaction de tout le monde, y compris le ministère de l'Environnement, même si ça leur imposait des délais et des coûts additionnels. Donc, on a eu une première...

**LE PRÉSIDENT :**

1365 Témoignage reçu. Maintenant, la première question.

**M. ALAIN MÉTHOT :**

1370 Je voulais juste savoir à savoir pour la commission, parce que pour qu'un projet comme Consolidated vienne au monde, ils ont besoin d'un permis, le mandat de la commission se limite uniquement aux questions environnementales ou si moi à un moment donné j'ai un litige avec Consolidated ou qu'ils en ont avec, nommons-les, que ce soit avec des Innus ou un propriétaire de chalet ou peu importe, est-ce que la commission tient compte de tous ces

1375 éléments-là ou c'est un caractère environnemental le pouvoir de la commission?

**LE PRÉSIDENT :**

1380 Comme je vous ai dit au début dans mes remarques d'ouverture, ça fait des années que le BAPE applique une notion très large de l'environnement dans toutes ses composantes écologiques, biophysiques, sociales, communautaires, sanitaires, économiques. Donc, tout ce qui se rapporte au projet à l'intérieur de ce spectre d'intérêt pour la société nous concerne pendant la durée de notre mandat.

1385 Donc, s'il y a des questions qui sont apportées à notre attention en cours de mandat, et je vous rappelle que le rapport est attendu par madame la ministre le 20 décembre au plus tard, c'est certain qu'on va se pencher dessus et on va l'examiner. S'il y a des implications par rapport au constat et analyse qu'on aurait à faire du projet, on va en tenir compte.

1390 **M. ALAIN MÉTHOT :**

Donc, en bout de ligne, c'est madame la ministre, suite aux recommandations que vous allez faire, qui prendra une décision.

1395 **LE PRÉSIDENT :**

Madame la ministre fera ses recommandations à elle au Conseil des ministres. C'est le Conseil des ministres qui émet le décret, qui autorise le projet tel que présenté ou avec toutes conditions que la Conseil des ministres juge bon d'imposer au nom de l'intérêt public.

1400

**M. ALAIN MÉTHOT :**

Donc, ultimement, chaque ministère peut avoir un mot à dire?

1405 **LE PRÉSIDENT :**

Absolument, oui.

**M. ALAIN MÉTHOT :**

1410

C'est ma question.

**LE PRÉSIDENT :**

1415

Merci.

Monsieur Éric Cyr, s'il vous plaît. Ah! c'est rare qu'on a une question qui vient de la

table de la gauche.

1420 **M. ÉRIC CYR :**

Bonjour. Mais c'est à titre de citoyen que je pose la question.

1425 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Cyr, bonsoir.

**M. ÉRIC CYR :**

1430 Bonsoir. On parlait tout à l'heure, lors de la présentation, des enjeux environnementaux, le milieu humain, l'utilisation du territoire et on mentionnait que les activités minières n'empêcheront pas d'accéder au territoire vers le nord.

1435 Moi, la question que je désire poser à la commission, c'est la suivante. La phase de construction, l'activité économique générée par le développement de la mine du lac Bloom ne risque-t-elle pas de devenir problématique pour la fluidité et la sécurité du transport routier le long de la route 389, en particulier dans le secteur Fire Lake – Mont-Wright, qui est déjà problématique à l'heure actuelle? Et est-ce qu'une réfection de ce tronçon de route est prévue ou des discussions avec le ministère des Transports du Québec ont-elles été amorcées à ce sujet?

1440 **LE PRÉSIDENT :**

Voulez-vous répéter la route?

1445 **M. ÉRIC CYR :**

389. Je sais que les membres de la commission...

1450 **LE PRÉSIDENT :**

389, oui, d'accord.

**M. ÉRIC CYR :**

1455 Les membres de la commission sont sûrement venus en avion.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. On aurait bien aimé prendre des moyens plus collés au sol, mais...

1460

**M. ÉRIC CYR :**

Oui, c'est ça, ça fait...

1465

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Je vais poser la question à monsieur Scherrer ou à monsieur Vallée. Quelle est l'impact que vous anticipez...

1470

**M. HUBERT VALLÉE :**

Avec tout le respect que je vous dois, c'est une question qui concerne le ministère des Transports, la route entre Fire Lake et...

1475

**LE PRÉSIDENT :**

Vous n'avez pas entendu la question encore.

1480

**M. HUBERT VALLÉE :**

Oui, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1485

J'aimerais savoir si vous avez regardé le volume de transport routier qui est nécessaire à votre exploitation par rapport à la capacité routière actuelle ou si vous n'avez pas examiné la question. D'accord?

1490

**M. HUBERT VALLÉE :**

Ce qu'on a regardé, c'est la capacité des ponts et les infrastructures pour être capable de supporter les transports lourds qui vont être requis. Tant qu'au volume, on n'a pas vraiment regardé ça vu que c'est une route publique.

1495

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous n'avez pas regardé la question de l'adéquation entre la capacité routière actuelle et les sollicitations en matière de transport qui sont nécessaires pour vos opérations. C'est ça que je dois comprendre.

1500

**M. HUBERT VALLÉE :**

1505 Non, mais c'est une route publique. Je veux dire, c'est comme quelqu'un qui fait un projet au nord de Montréal, est-ce qu'il regarde si la 15 va être trop occupée? Je ne sais pas là. On a regardé beaucoup de choses, mais regardez, ça non, précisément non.

**LE PRÉSIDENT :**

1510 Non, mais monsieur Vallée, si la commission vous pose une question pour laquelle vous n'avez pas fait l'analyse ou vous n'avez pas la réponse, ce n'est pas une critique. Il ne faut pas le prendre d'une façon si défensive. C'est tout à fait légitime.

**M. HUBERT VALLÉE :**

1515 Ce n'est pas défensif...

**LE PRÉSIDENT :**

1520 D'accord.

**M. HUBERT VALLÉE :**

1525 ... je vous précise qu'on a regardé la capacité des ponts, la largeur des infrastructures et la capacité de la route être capable d'accommoder le transport lourd qui pourrait être requis par les grosses pièces d'équipement. C'est ce qu'on a regardé actuellement.

1530 Puis je vous ferais remarquer que le transport des travailleurs ne se fera pas par automobile. Il va avoir un pont aérien. Donc, pour tout ce qui est volume, puis ça c'est beaucoup de volume, donc beaucoup de voitures, ça va être tout fait par pont aérien au complet. Donc, on parle de transports d'équipements qui vont se faire sur un temps qui va être à peu près douze mois.

Merci beaucoup.

1535 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci, monsieur Vallée.

1540 J'aimerais envoyer la question peut-être aussi pour avoir peut-être un éclairage supplémentaire au représentant de la MRC. Monsieur Morneau, avez-vous une réaction quelconque par rapport à la question de monsieur Cyr?

**M. JIMMY MORNEAU :**

1545           Écoutez, on sait qu'il y a eu des études de faites au niveau du volume de transport par rapport à la route 389 où le CLD a procédé à des études. Par contre, c'était avant l'impact de la venue du lac Bloom. Donc, on n'a rien là-dessus. Possiblement que le ministère des Transports peut évaluer la situation.

1550           **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Germain.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

1555           Il y a quelques semaines, j'ai examiné sur un site Internet dont je fais référence, ça semble être quelqu'un, une personne qui est un habitué de la route 389 et il a fourni des photos intéressantes le long de la route. On semblait voir que la route était dans un état un peu... le ministère des Transports dirait sous-dimensionnée ou quelque chose comme ça. Il semblait avoir  
1560 à certains endroits des courbes assez prononcées.

Est-ce que c'est à ça que vous faites allusion, monsieur Cyr? Si je comprends bien, la route a l'air très belle. Lorsqu'on arrive du Labrador, on s'en vient, la route a l'air d'être en bon état. C'est la route qui s'en va vers Baie-Comeau?

1565

**M. ÉRIC CYR :**

En fait, il y a déjà eu un DVD qui avait été produit, qui avait été envoyé au ministère des Transports, au ministre concerné. Puis je suis sûr que, comme vous avez déjà travaillé au  
1570 ministère des Transports auparavant, si vous êtes au courant des dossiers, vous serez d'accord avec moi pour dire que cette route-là ne respecte pas les normes minimales de sécurité fixées par le ministère des Transports du Québec, en particulier dans le tronçon problématique Fire Lake – Mont-Wright.

1575           À moins qu'il y ait des normes du tiers-monde là? Parce que je ne sais pas, là, moi, j'ai déjà été en Afrique et les routes étaient meilleures que ça.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

1580           C'est une question de courbes très prononcées.

**M. ÉRIC CYR :**

1585           Extrêmement prononcées, extrêmement prononcées.



**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

C'est plus une question de sécurité que de capacité. C'est l'état de la route.

1590 **M. ÉRIC CYR :**

La dangerosité de la route, l'état de la route. Je veux dire, il y a de la circulation de plus en plus de camions lourds. C'est surtout ça qui m'inquiète un peu, je ne sais pas, de la part du ministère des Transports du Québec. Il y a trois ministères qui sont présents ici et le ministère des Transports du Québec n'est pas là. On disait qu'on pouvait avoir d'autres expertises sur demande.

1595

**LE PRÉSIDENT :**

La commission va examiner la question et, au besoin, on va la transmettre au ministère des Transports et on va obtenir leur avis là-dessus.

1600

**M. ÉRIC CYR :**

Parfait. C'est tout ce que j'avais à exprimer.

1605

**LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

1610 **M. ÉRIC CYR :**

Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

1615

Merci, monsieur Cyr.

Donc, j'avais raison de vous inviter à ne pas faire ça au début. Vous n'écoutez pas. J'espère que ce sera la dernière fois cette fois-ci.

1620

Madame Lise Pelletier, madame la mairesse de Fermont et préfet de la MRC de Caniapiscau. Alors, madame la mairesse, bonsoir.

**Mme LISE PELLETIER :**

1625

Alors, bonsoir, Monsieur le président. Bonsoir, les membres ici ce soir et Thompson.

Alors, écoutez, vous avez dit au début qu'on ne peut pas faire une certaine délinquance, mais je vais quand même... peut-être plus à la fin.

1630 J'ai quand même une question en ce qui concerne du côté environnement. Vous avez expliqué un peu au début ce soir le fait que vous êtes ici, c'est parce qu'il y a des organismes ou des citoyens qui ont envoyé une lettre à madame la ministre. C'est bien ça?

**LE PRÉSIDENT :**

1635 C'est-à-dire, il y a des requérants qui ont demandé la tenue d'audience publique.

**Mme LISE PELLETIER :**

1640 C'est ça. Est-ce que les requérants, ça touche vraiment du côté environnement?

**LE PRÉSIDENT :**

1645 Les requérants ne sont pas nécessairement tenus d'expliquer leurs raisons. C'est...

**Mme LISE PELLETIER :**

1650 Parce que je sais qu'à l'entrée là-bas, au début, je n'ai pas eu la chance ce soir de lire, parce qu'on a eu une pause de quelques minutes, mais je n'ai pas eu la chance de tout lire ce qu'il en est au niveau du dossier. Alors, ce n'est vraiment pas d'autres questions que je peux avoir, mais je sais que les citoyens de Fermont, on veut vraiment que le projet se réalise chez nous.

1655 Alors, je veux juste prendre le temps, Monsieur le président, quand même de vous dire un petit commentaire qui est quand même assez constructif, si je peux bien me permettre...

**LE PRÉSIDENT :**

Alors madame la mairesse, ainsi ça part...

1660 **Mme LISE PELLETIER :**

Bien, c'est certain. Écoutez, c'est bien évident.

**LE PRÉSIDENT :**

1665 ... ça part d'une délinquance.

**Mme LISE PELLETIER :**

1670 C'est certain, oui. Mais écoutez, Fermont, c'est une ville quand même minière depuis plusieurs années. C'est une ville monoindustrielle, on l'a bien dit depuis le début. Alors, la mine existe depuis 33 ans ici à Fermont. Et c'est la première fois que Fermont pourrait voir un projet quand même d'envergure de la part de se réaliser chez nous ici.

1675 C'est certain que je comprends très, très bien, nous comprenons très bien aussi du côté territorial. Alors, du côté territorial, ce que j'aimerais dire aussi, c'est que le territoire peut se partager, le territoire peut se partager tout en respectant les besoins de chacun.

**LE PRÉSIDENT :**

1680

D'accord.

**Mme LISE PELLETIER :**

1685 Je pense que, pour moi, c'est quand même assez important. C'est certain qu'on va être en mesure effectivement de déposer un mémoire.

**LE PRÉSIDENT :**

1690

C'est ce que j'allais vous inviter à faire.

**Mme LISE PELLETIER :**

1695 Ça, c'est certain, Monsieur le président. Alors, écoutez, je sais que les gens, les membres, les citoyens de Fermont ont à coeur certains dossiers. Tout à l'heure, on a parlé du dossier de la 389. Mais celui-ci présentement, j'aimerais relancer le message.

1700 Et j'aimerais aussi saluer les Innus. Les Innus sont présents ici à Fermont aussi. Je sais qu'étant préfet de la MRC de Caniapiscau, bien, il y a la réserve aussi de Kawawachikamach du secteur aussi de Schefferville. Alors, je sais qu'ils ont eux aussi des demandes. C'est ce que je souhaite.

1705 Écoutez, je vais faire mon devoir politique, le travail que je dois faire, je voulais juste vous en faire part et je vous remercie. Au plaisir de vous revoir. Et merci aux membres de la commission. Merci à Thompson. Et je vous souhaite bonne chance.

**LE PRÉSIDENT :**

1710 On aura le plaisir de vous voir...

**Mme LISE PELLETIER :**

Parfait.

1715 **LE PRÉSIDENT :**

... la dernière semaine du mois de septembre.

**Mme LISE PELLETIER :**

1720

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1725

Merci, Madame la mairesse.

Monsieur Richard Désy, s'il vous plaît, de la Ville de Fermont. Monsieur Désy, bonsoir.

**M. RICHARD DÉSY :**

1730

Monsieur le président, membres de la commission, j'ai une interrogation au sujet de... j'ai consulté le rapport principal qui a été publié en décembre 2006 sur le Guide d'impact d'environnement. À l'article 3.10, on parle de la gestion de matières résiduelles. Dans cet article-là, naturellement toute industrie va générer des déchets. On dit en résumé que :

1735

*Les déchets solides ainsi que les déchets domestiques seront envoyés au site de gestion municipale de Fermont.*

1740

C'est que présentement la Ville de Fermont, leur site d'enfouissement sanitaire est à la minière Québec-Cartier. Je ne sais pas si la minière Thompson a envisagé d'exploiter ou d'aménager un site d'enfouissement sur leur terrain.

**LE PRÉSIDENT :**

1745

Pour leurs propres matières résiduelles.

**M. RICHARD DÉSY :**

1750

Oui, parce que je verrais mal la municipalité d'aller chercher la quantité de déchets et gérer ça, ainsi que les matières résiduelles recyclables.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Scherrer ou Monsieur Vallée, vous avez entendu la question?

1755

**M. HUBERT VALLÉE :**

Oui. En ce qui concerne ce dossier, c'est sûr que nous autres on va optimiser le recyclage, en autant que faire se peut, en fonction de la distance et du territoire. Mais c'est un dossier qu'on va régler avec la Ville. On est un citoyen corporatif et c'est un sujet qu'on considère qui est d'ordre municipal.

1760

On a trouvé des solutions créatives pour gérer les résidus, je pense qu'on va être capables en s'asoyant avec les intervenants de la Ville de trouver une solution à ce problème-là.

1765

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Germain.

1770

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Ma question s'adresse au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Concernant la gestion des déchets solides, quel est l'état de la situation? Est-ce qu'il existe encore un moratoire? Par exemple sur l'implantation de nouveaux sites d'enfouissement sanitaire, quelle est l'attitude du ministère ou la position du ministère concernant la gestion des déchets autrement dit par région ou par MRC? Est-ce qu'on pourrait avoir des précisions à ce sujet-là?

1775

Donc, si on a une situation particulière ici où on a un site d'enfouissement qui est privé et qui appartient à une compagnie minière, est-ce que cette compagnie-là, par exemple, est tenue d'accepter des déchets qui sont produits partout sur le territoire de Fermont? Est-ce que vous pouvez nous apporter des précisions à ce sujet?

1780

**Mme RENÉE LOISELLE :**

Alors, comme mon collègue me fait remarquer, il n'y a plus de moratoire sur les lieux d'enfouissement sanitaire. Par contre, on se trouve ici dans une région qui est habitée par relativement peu de gens où il y a déjà un dépôt en tranchée. C'est sûr que c'est un dépôt privé.

1785

Notre point de vue comme ministère de l'Environnement, la législation permet à Consolidated Thompson de s'ouvrir un dépôt en tranchée si ça leur tente, mais on ne trouve pas ça particulièrement logique qu'il y ait deux dépôts en tranchée qui fonctionnent un à côté de

1790

1795 l'autre. Alors, on avait posé cette question-là dans les questions et commentaires aux gens de Consolidated Thompson, ils nous répondent qu'ils vont tenter de négocier une entente. Mettons que nous autres aussi, c'est dans ce sens-là aussi qu'on va pousser.

Si jamais le projet se fait, c'est sûr que ça va être un gros payeur de taxes j'imagine pour la Ville de Fermont et il va y avoir moyen d'avoir une entente à trois.

1800 Au point de vue environnemental, c'est clair pour nous, on préfère un seul site qui est capable d'accueillir tous les gens ici sur le territoire avec, bien entendu, les pratiques habituelles de récupération maximale, de recyclage et tout ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1805 Juste une question de détail. Est-ce que ce serait acceptable de présumer que le taux de production de matières résiduelles d'origine domestique, etc., c'est la moyenne nationale ici ou si c'est en dessous de la moyenne? C'est-à-dire, est-ce qu'on peut aller au pif comme ça selon la règle de 3 par population pour savoir le tonnage annuel produit ou ça ne marcherait pas nécessairement ici?

**Mme RENÉE LOISELLE :**

1815 En fait, pour ça, il faudrait que j'aie les informations sur les disponibilités de recyclage. Ici, je ne sais pas ce qui se fait comme recyclage, mais c'est des informations que je peux aller chercher et donner à la commission peut-être demain, peut-être plus tard.

**LE PRÉSIDENT :**

1820 Très bien, merci. Alors...

**M. RICHARD DÉSY :**

1825 En sous-question, au sujet des...

**LE PRÉSIDENT :**

Ou deuxième question plutôt.

1830 **M. RICHARD DÉSY :**

Deuxième question?

**LE PRÉSIDENT :**

1835

Oui.

**M. RICHARD DÉSY :**

1840

C'est pour compléter la première.

**LE PRÉSIDENT :**

1845

Oui, allez-y, d'accord.

**M. RICHARD DÉSY :**

1850

D'où la sous-question, peut-être ce serait intéressant de connaître le volume que la future minière va gérer...

**LE PRÉSIDENT :**

1855

Oui. J'avais l'intention de la poser.

**M. RICHARD DÉSY :**

... pour savoir combien est-ce qu'on va avoir, nous, de volume à gérer.

**LE PRÉSIDENT :**

1860

Comme la question est posée à madame Loiselle, vous aussi, vous vous attendez à combien de tonnes par année en moyenne?

**M. HUBERT VALLÉE :**

1865

On va prendre le temps de le regarder comme il faut.

**LE PRÉSIDENT :**

1870

Excellent, très bien.

Allez-y, monsieur Désy, avec votre deuxième question.

**M. RICHARD DÉSY :**

1875

Deuxième question. On sait très bien qu'à Fermont, en préambule, on est

présentement en recherche d'eau souterraine au nord du lac Perchard. Je sais également que lors de la présentation de juin, on a dit que la migration de l'eau souterraine serait... on dit là-dedans, dans le même guide, on dit qu'il est...

1880

**LE PRÉSIDENT :**

Quand vous dites «guide», vous référez à l'étude d'impact?

1885

**M. RICHARD DÉSY :**

L'étude d'impact publiée en décembre.

**LE PRÉSIDENT :**

1890

D'accord, très bien.

**M. RICHARD DÉSY :**

1895

On disait qu'il est fort probable que l'eau souterraine s'écoule selon la topographie, voire dans la même direction que l'eau de surface. On est à environ 13 km de notre site de forage potentiel. On voudrait s'assurer qu'il n'y ait pas de migration de cette eau-là vers notre site, naturellement à des fins de contamination, étant donné qu'il y a déjà pas mal d'argent d'investi en exploration par la municipalité.

1900

**LE PRÉSIDENT :**

Une telle assurance, monsieur Vallée, pourrait être donnée?

1905

**M. HUBERT VALLÉE :**

Je vais demander à monsieur Larose de commenter.

**LE PRÉSIDENT :**

1910

Monsieur Larose.

**M. MARTIN LAROSE :**

1915

Quand on est revenus pour la séance d'information, on avait précisé qu'il y a eu des forages de faits sur le site du lac Bloom. Depuis ce temps-là, on a été sur les sites, on a fait des levées piézométriques. Les levées piézométriques, ça permet de lire les niveaux d'eau dans les forages.



1920            Puis selon ces levées piézométriques là, ça confirme ce qu'on avait avancé dans l'étude d'impact : l'écoulement de l'eau souterraine se fait suivant la topographie, donc s'en va vers le nord dans un premier temps et tourne vers l'ouest dans le sens d'écoulement des lacs de la région. Donc, aucune chance que ça recule vers votre site de prospection.

1925            **M. RICHARD DÉSY :**

                 C'est pour ça qu'en décembre, on ne savait pas encore. Puis en juin, c'est cet été que vous avez fait cette étude et puis ça confirmait la migration vers le nord-ouest.

1930            **M. MARTIN LAROSE :**

                 C'est ça, c'est qu'au moment de l'étude d'impact, il n'y avait pas de forage de complété.

**LE PRÉSIDENT :**

1935

                 Monsieur Germain.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

1940

                 Monsieur Larose, est-ce que ces données ont été déposées ou vous...

**M. MARTIN LAROSE :**

1945

                 Ces données ne sont pas déposées parce que cette étude-là, il va y avoir aussi une suite où là on va faire... sur le site, il y a des forages de prévus encore dans les prochaines semaines sur les sites du parc à résidus pour compléter l'analyse hydrogéologique et compléter l'analyse des impacts du parc à résidus sur l'eau souterraine. Ça va faire partie de ce rapport-là.

**LE PRÉSIDENT :**

1950

                 Alors, la commission apprécierait de recevoir dès que les données sont disponibles, de déposer ça s'il vous plaît.

**M. MARTIN LAROSE :**

1955

                 D'accord. Ces données-là ne sont pas confirmées, les impacts qu'on a avancés.

**LE PRÉSIDENT :**

1960

                 Entendu. Et ça va de soi que vous allez déposer la présentation que vous avez faite du

projet ce soir?

**M. MARTIN LAROSE :**

1965            Excusez-moi. Ce qu'on pourrait vous fournir de façon préliminaire, c'est une carte qui confirme la direction d'écoulement souterrain.

**LE PRÉSIDENT :**

1970            Très bien, très bien, merci.

**M. RICHARD DÉSY :**

Merci.

1975

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Désy.

1980            Monsieur Rosario Pinette, s'il vous plaît, du Conseil Itum innu. Monsieur Pinette, on a eu le plaisir de se parler au téléphone.

**M. ROSARIO PINETTE :**

1985            Oui, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, voilà.

1990

**M. ROSARIO PINETTE :**

1995            Ce fut très intéressant, on va continuer à se parler. Monsieur le président, j'ai deux questions. Entre autres, j'ai des questions, une pour la commission plus technique qui pourrait éclairer la population qui est à l'écoute en ce moment sur les zones de la radio CKAU. Ce serait peut-être avoir une présentation de vous, Monsieur le président, en ondes. C'est comme une entrevue que je suis en train de faire, mais pour le bénéfice de la population de Uashat mak Mani-Utenam qui nous écoute. Peut-être juste se présenter sommairement, monsieur Samak.

2000            **LE PRÉSIDENT :**

C'est-à-dire, en arrière de la salle nous avons dans le dossier de la commission une note biographique de monsieur Germain et de moi-même, et je crois que ça vous est disponible.

Alors, vous pourriez vous référer à cette note biographique.

2005

**M. ROSARIO PINETTE :**

Comme on avait discuté...

2010

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. ROSARIO PINETTE :**

2015

... lors de notre appel téléphonique, on aurait aimé recevoir la séance d'information à Uashat. On comprend les problèmes que ça pouvait occasionner et à cet effet-là, je pense...

**LE PRÉSIDENT :**

2020

Alors, on va permettre ça. Vous voulez qu'on se présente?

**M. ROSARIO PINETTE :**

2025

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors écoutez, une fois n'est pas coutume. Alors, monsieur Germain, allez-y.

2030

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Alors, pour nos auditeurs qui sont à Maliotenam, alors je vous souhaite la bienvenue et nous sommes très contents que vous écoutiez les audiences publiques.

2035

Alors, mon nom est Michel Germain. Je suis un membre permanent du Bureau d'audiences publiques depuis 2004. J'ai aussi été membre permanent au Bureau d'audiences dans les années 90. J'ai été aussi membre à temps partiel au début des années 2000. Alors, jusqu'à maintenant j'ai fait, disons, 15 à 16 audiences publiques sur l'environnement. J'ai aussi passé l'essentiel de ma carrière dans le domaine de l'environnement.

2040

J'ai eu aussi notamment l'occasion de faire certains dossiers en tant que consultant avec des communautés autochtones, malheureusement jamais à Maliotenam. J'ai déjà fait des

2045 dossiers en territoire cri à Waswanipi. J'ai travaillé aussi à Weymontachie avec des Attikamekws. J'ai eu l'occasion donc de travailler à quelques reprises, et également dans un dossier aussi dans le coin de Natashquan, alors j'ai eu l'occasion de travailler, le plaisir de travailler à quelques reprises avec les communautés autochtones.

2050 Ma formation, je suis un géomorphologue. J'ai également une maîtrise en science de l'eau de l'Institut national de recherche scientifique qui est basé à Québec. Alors, ça résume mon expérience de travail et ma formation. Alors, je vous remercie.

**M. ROSARIO PINETTE :**

2055 Merci, Monsieur Germain.

**LE PRÉSIDENT :**

2060 Alors, mon nom est Qussaï Samak et j'ai la charge de présider cette commission, comme je l'ai dit au début. Je suis ingénieur chimiste de formation. Et comme mon collègue monsieur Germain, j'ai présidé et participé dans des travaux, des commissions du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement à plusieurs reprises, une dizaine peut-être de commissions.

2065 J'ai eu aussi le plaisir de travailler sur des mandats dans des commissions qui touchaient aussi les intérêts des Premières Nations de ce pays, notamment pour ce qui est des projets de développement d'énergie éolienne en Gaspésie, comme pour des petits projets comme la traversière d'Oka qui avait aussi des implications pour des membres des Premières Nations dans la région montréalaise.

2070 Je suis dans le domaine de l'environnement, que ce soit au niveau de l'enseignement universitaire, la recherche ou la pratique professionnelle, depuis 20 ans peut-être. Alors, voilà. Et ça me fait plaisir de partager l'intérêt pour ce dossier avec vous en ce qui concerne mes responsabilités.

2075 **M. ROSARIO PINETTE :**

Merci beaucoup, Monsieur Samak.

**LE PRÉSIDENT :**

2080 Merci.

**M. ROSARIO PINETTE :**

2085 Maintenant, peut-être pour aller plus dans le vif du sujet en ce qui concerne la

communauté, mon introduction se voulait en conformité avec certaines décisions de la Cour suprême, entre autres Taku River, Haïda, qui dit qu'en ce qui concerne les Premières Nations, ce n'est pas toujours nécessairement des accommodements raisonnables. C'est souvent des obligations d'essayer de s'entendre avec les Premières Nations. Donc, c'est plus dans cette perspective-là.

2090

Et je profite de la tribune du BAPE pour que les gens non-autochtones nous connaissent un petit peu mieux et qu'on les connaisse un petit peu mieux soit à travers des décisions de Cour suprême ou de différents tribunaux ou à travers des tribunes comme celle du BAPE.

2095

Je pense que ce n'est pas un geste qui... c'est plus un geste de se faire connaître. Puis je pense que pour la communauté de Uashat mak Mani-Utenam, le fait d'être à Sept-Îles, on est loin de chez nous parce que, chez nous, c'est ici.

2100

Pour continuer dans la question qui m'a été soumise à vous poser, c'est pour la compagnie. Le chargé de projet dans le dossier...

**LE PRÉSIDENT :**

2105

Adressez-vous à la commission, Monsieur Pinette.

**M. ROSARIO PINETTE :**

2110

Excusez, Monsieur le président. Le chargé de projet dans le dossier, c'est quelle compagnie, quelle firme qui travaille...

**LE PRÉSIDENT :**

2115

Vous parlez de la préparation de l'étude d'impact ou vous parlez de...

**M. ROSARIO PINETTE :**

Non, du projet.

2120

**LE PRÉSIDENT :**

Le projet de mine?

**M. ROSARIO PINETTE :**

2125

Oui, le projet de mine.

**LE PRÉSIDENT :**

2130           Allez-y, monsieur Scherrer.

**M. RENÉ SCHERRER :**

2135           La réponse se diviserait en deux ou trois parties. Dans le fond, le projet, c'est Consolidated Thompson qui le gère. Au niveau de l'ingénierie et de la construction, la gestion de la construction, c'est la firme BBA qui a été retenue. Et au niveau des études d'impact environnemental, c'est Genivar.

**LE PRÉSIDENT :**

2140           C'est Genivar, c'est ça.

**M. RENÉ SCHERRER :**

2145           Oui. C'est des firmes externes comme consultants engagées pour gérer notre projet.

**LE PRÉSIDENT :**

2150           Ça va, Monsieur Pinette?

**M. ROSARIO PINETTE :**

Oui, c'est parfait. Je n'ai plus de...

2155           **LE PRÉSIDENT :**

Deuxième question?

**M. ROSARIO PINETTE :**

2160           Pardon?

**LE PRÉSIDENT :**

2165           Une deuxième question, allez-y.

**M. ROSARIO PINETTE :**

Non. Les deux questions, c'était justement que les gens vous connaissent un petit peu

2170 mieux...

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

2175

**M. ROSARIO PINETTE :**

... ceux qui sont à l'écoute à Uashat. Et une autre question qui a été soumise, c'est qui sont les grosses firmes qui entourent, qui englobent ce projet.

2180

**LE PRÉSIDENT :**

2185 Alors, comme je vous ai dit au téléphone et comme dans le courriel qu'on a envoyé à madame Morrisette, on va être avec vous. On va, au besoin, répondre à d'autres questions si vous en avez encore à propos du projet quand on viendra vous voir. Et comme je vous ai dit aussi, on va vous donner un délai supplémentaire pour pouvoir saisir la commission de vos opinions par mémoire s'il y a lieu.

**M. ROSARIO PINETTE :**

2190

Nous continuerons d'y participer, nous sommes très ouverts.

**LE PRÉSIDENT :**

2195 Excellent. Et d'ici là, comme je l'ai dit déjà, si vous avez des questions, envoyez les questions, on va les recevoir, on va chercher les réponses le plus rapidement possible pour vous.

**M. ROSARIO PINETTE :**

2200

Merci, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

2205

Je vous en prie, Monsieur Pinette. Monsieur Germain, ça va?

J'ai épuisé le registre. Est-ce qu'il y a d'autres enregistrements au registre? Alors, on va prendre une pause et on revient dans dix minutes.

**SUSPENSION DE LA SÉANCE**

2210

\*\*\*\*\*

## REPRISE DE LA SÉANCE

**LE PRÉSIDENT :**

2215

Monsieur Germain.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

2220

Merci, Monsieur Samak. Je vais me permettre deux ou trois questions; ensuite, on pourra passer au registre. Ça concerne tout à l'heure dans la présentation.

Je vais attendre, monsieur Scherrer n'est pas là. C'est surtout lui qui répond aux questions d'environnement, on va attendre son retour. On va commencer.

2225

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Germain.

2230

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

C'est pour éclaircir un point, première question. Dans la présentation tout à l'heure, vous avez mentionné concernant l'aire de stockage des résidus miniers, je crois que c'est monsieur Scherrer qui avait utilisé le terme, c'est option D+ améliorée. Dans le document de juillet que vous avez déposé au ministère, on parle de l'option D. Est-ce que l'option D+ améliorée est différente de l'option D?

2235

**M. HUBERT VALLÉE :**

2240

Il y a quelques petites zones qui touchaient à certains lacs. C'est vraiment un raffinement très mineur, c'est une optimisation.

**M. MARTIN LAROSE :**

2245

Dans les options, il y a eu l'option A, l'option A+ et l'option D. Il n'y a pas de D+. C'est juste probablement en parlant que j'ai créé une erreur.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

2250

Très bien. Ça a éclairci ce point-là. Au sujet de la séparation des particules - pas des particules, mais disons des éléments plus fins par rapport aux plus grossiers dans le parc à résidus, parce que là vous avez expliqué qu'il y aurait une gestion saisonnière, donc une aire



pour l'hiver, une aire pour l'été, mais qu'en est-il donc des particules de faible dimension par rapport aux grosses particules? Ce serait des aires différentes concernant ces deux aires-là?

2255

**M. HUBERT VALLÉE :**

Je vais inviter André Allaire de BBA, qui ont travaillé de près ce scénario, à nous expliquer ça.

2260

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Très bien. Je vous remercie.

2265

**M. ANDRÉ ALLAIRE :**

Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

2270

Monsieur Allaire, bonsoir.

**M. ANDRÉ ALLAIRE :**

2275

Oui, dans les dernières versions, dans l'option D, on prévoit de gérer les solides. On a une opportunité dans le procédé où, avant de consolider les solides, on les cyclone, donc on a une séparation des particules grossières et des particules fines.

2280

Donc, ce qu'on veut faire dans la dernière version du parc à résidus, c'est au tout début pomper les particules fines, les résidus vers le parc à résidus. Les particules grossières, les cycloner et enlever tout de suite l'eau pour pouvoir les déplacer de façon solide plutôt qu'en pulpe. Puis ça, ça va nous permettre de les placer à leurs endroits et à leurs épaisseurs définitives. Puis ça, ça représente plus de 80 % du volume de solides. Donc, il y a une opportunité là de pouvoir placer les solides et de pouvoir revégéter beaucoup plus rapidement parce qu'on va pouvoir les placer à leur épaisseur finale.

2285

Bien entendu, ce genre de système qu'on veut amener, c'est une technologie qui est utilisée dans l'industrie des sables, beaucoup en Afrique du Sud, en Floride, etc. Ça a été commencé récemment d'être utilisé dans les sables bitumineux. Les défis sont du côté opération l'hiver, par exemple.

2290

Donc, il nous reste des méthodes d'opération à développer mais, au point de vue des opportunités, c'est que l'empreinte ultime, c'est celle qu'on a montrée avec les cellules, qui est

2295 l'option D. Puis si on réussit à bien développer ces méthodologies-là, il y a même possibilité à plus long terme de réduire encore cette empreinte-là.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

2300 Ça, cet aspect-là, vous faisiez allusion à ça dans le document de juillet. Je me souviens avoir lu dans une description que vous étiez à tenter d'optimiser le procédé. Donc, c'est de ça que vous parlez maintenant.

**M. ANDRÉ ALLAIRE :**

2305 Oui.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

2310 Très bien. Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

2315 Merci. J'invite monsieur Georges McKenzie, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur McKenzie. Alors, allez-y avec vos deux questions.

**M. GEORGES McKENZIE :**

2320 Bonsoir, monsieur Samak, monsieur Germain, ainsi que les membres de Consolidated, ainsi que mon chef et ses représentants, membres du Conseil de bande.

Moi, je me présente, Georges McKenzie, membre de la Nation. Je représente aussi la famille McKenzie dans une cause qui est pendante devant les tribunaux. Je suis un des représentants de cette cause-là.

2325 Et puis moi, le questionnement que... je suis content d'être ici, parce que je pense qu'on est à l'étape, comme on dit, à l'information. On est en train de faire la cueillette d'information. En ce qui nous concerne, les représentants des familles qui sont présents ici et ainsi que les membres du Conseil, je pense qu'on est ici pour cueillir de l'information.

2330 La question que je me pose, moi, pendant qu'on est en séance d'information, la question que je me pose beaucoup, tout à l'heure on a parlé des problèmes d'environnement sur des camps, des camps de construction ou de travailleurs. Je pensais qu'on était à l'étape de l'information, puis je pense qu'il y a déjà des contrats d'octroyés déjà dans le projet, ce qui me semble être entendu ici, puis ils ont des problèmes sur l'environnement. Il me semblait qu'on n'a pas...

2335

Nous, du moins la partie, nous, on n'a pas consenti encore au projet là. On est à l'étape de la cueillette d'information. Moi, je veux bien savoir comment ça se fait qu'il y a déjà des contrats d'octroyés à cette étape-ci du projet.

2340

**LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, je vais clarifier quelque chose tout d'abord, monsieur McKenzie. Pour ce qui est de la procédure du BAPE, il y a une période d'information qui a eu lieu. Là, on est en période d'audience publique, d'enquête, s'il y a lieu, par la commission, qui se termine au plus tard le 20 décembre. Et c'est cette période-là qui va plus loin que la période d'information au début pour répondre à toutes vos questions.

2345

Maintenant, la question que vous venez de poser à propos des travaux qui seraient en voie d'exécution actuellement, je vais d'abord demander à madame Loïselle, des travaux qui sont possibles et des travaux qui ne sont pas possibles avant une autorisation accordée par le gouvernement, ce serait de quel ordre? Clarifiez un peu les choses pour nous et après, au besoin, je vais envoyer la question au promoteur. Allez-y.

2350

2355

**Mme RENÉE LOISELLE :**

Alors, il y a bien entendu toutes les étapes d'exploration, qui ne faisaient pas partie du projet, qui se sont déjà déroulées. Et on sait que présentement, les gens de Consolidated Thompson veulent commencer rapidement, mais les activités qui ont rapport à la mine ne peuvent pas être autorisées tant que le gouvernement n'a pas pris sa décision.

2360

Par contre, il y a certains travaux qui sont plus ou moins des projets connexes que nous, au ministère, on considère qu'ils ne font pas partie du projet comme tel. On parle du déboisement, pour lequel on n'a jamais besoin d'aucune autorisation environnementale, d'une ligne électrique d'une très faible puissance, 34 kV, et puis d'une route d'accès aussi entre la 389. Pour nous, ça, c'est des activités mineures, qui sont aussi des activités qu'on peut facilement... qui ne font pas une empreinte, une cicatrice permanente, si vous voulez, sur le territoire. Donc, il n'y a pas besoin de permis environnementaux pour faire ces activités-là.

2365

Par contre, on déborde un peu de mes compétences, mais je pense que le ministère des Ressources naturelles a, lui, des permis à donner pour ces activités-là au niveau des territoires, entre autres.

2370

**M. GEORGES MCKENZIE :**

2375

Est-ce que ça comprend les camps des travailleurs aussi?

**LE PRÉSIDENT :**

2380 Évidemment, s'il y a des travaux qui n'exigent pas une autorisation, le personnel nécessaire pour effectuer ces travaux, j'imagine que ça suit. Mais j'aimerais quand même envoyer la question au ministère des Ressources naturelles. Avez-vous d'autre chose à ajouter pour nous?

2385 **M. GEORGES McKENZIE :**

Quels travailleurs.

**M. DENIS BLACKBURN :**

2390 Je ne peux pas répondre pour ce qui est des camps de travailleurs, les gens de Consolidated vont répondre.

**LE PRÉSIDENT :**

2395 Oui.

**M. DENIS BLACKBURN :**

2400 Tout ce que je peux dire, c'est qu'au moment où on se parle, ils n'ont pas obtenu leur bail minier, ce qui veut dire qu'il ne peut pas avoir de développement minier, de décapage ou d'activités strictement minières qui se font sur le site.

2405 Pour ce qui est des camps de travailleurs, il faudrait retourner la question précisément à eux.

**LE PRÉSIDENT :**

2410 Excellent, merci. Monsieur Vallée ou Monsieur Scherrer, avez-vous d'autre chose à ajouter à propos de la question?

**M. HUBERT VALLÉE :**

2415 Oui. Actuellement, on installe les camps temporaires sur les terrains de la ville et on a un permis de construction pour le faire en bonne et due forme.

**LE PRÉSIDENT :**

2420 Alors, voilà les limites des travaux possibles actuellement avant autorisation, Monsieur McKenzie.

**M. GEORGES McKENZIE :**

2425 Bon, merci. La deuxième question se rattache aussi, on parlait tout à l'heure de forage, de l'écoulement souterrain. Les gens se préoccupent si ça ne coule pas vers leur forage. Mais nous aussi, on aimerait ça poser la question à la commission si... on voudrait avoir aussi l'assurance que nous autres aussi, ça ne coule pas vers nos occupants qui chassent pas loin d'ici.

**LE PRÉSIDENT :**

2430 Donc, à quelle place exactement?

**M. GEORGES McKENZIE :**

2435 Est-ce qu'il y a une étude de faite aussi concernant la société innue qui occupe et qui chasse aussi pas loin de là. Eux autres, ils veulent s'assurer que l'écoulement n'aille pas vers leur eau souterraine, mais nous aussi. Est-ce que Consolidated a fait des études dans ce sens-là pour les Innus?

**LE PRÉSIDENT :**

2440 D'accord. J'aimerais juste vous demander de préciser pour les fins de la transcription : vous vous placez dans quelle direction par rapport au site?

**M. GEORGES McKENZIE :**

2445 Nous autres, nos occupants, ceux qui occupent le territoire, ils sont autour de la mine. Vous le savez très bien, on est entourés des mines. Ce n'est pas la première fois qu'on fait face à des mines. Ça fait qu'à chaque fois qu'il y a des mines, on heurte ce qu'on appelle l'exercice du droit, la subsistance des Innus. C'est ça que je veux...

**LE PRÉSIDENT :**

2455 Non, je comprends.

**M. GEORGES McKENZIE :**

2460 Moi, la question que je me pose, on s'assure que vous autres, vous n'êtes pas... que votre eau ne sera pas contaminée. Mais nous aussi, on demande à Consolidated : est-ce qu'il a regardé ça?

**LE PRÉSIDENT :**

2465 Ma question, Monsieur McKenzie, c'est de vous demander de vous situer. Est-ce que vous êtes nord-est, sud-ouest, est, juste approximativement pour que le verbatim reflète la zone d'intérêt pour vous.

**M. GEORGES McKENZIE :**

2470 Si je te disais il y a à peu près une dizaine de familles qui chassent autour de la mine.

**LE PRÉSIDENT :**

2475 Autour.

**M. GEORGES McKENZIE :**

Autour de la mine.

2480 **LE PRÉSIDENT :**

Tout court. Monsieur Vallée.

**M. GEORGES McKENZIE :**

2485 Il y a des gens qui occupent, qui utilisent ces terres autour de la mine.

**LE PRÉSIDENT :**

2490 D'accord. Monsieur Scherrer.

**M. RENÉ SCHERRER :**

2495 Moi, je peux peut-être tenter de répondre à cette question-là. Il faut dire qu'avec les études environnementales, on a défini les schémas d'écoulement, dans quelle direction l'eau s'écoulait à partir de la surface. Il faudrait voir aussi, avec les précisions de monsieur Larose, on a eu la direction que l'eau s'écoulait en souterrain aussi, mais il faudrait voir aussi par rapport au bassin versant. Parce qu'autour de la mine, c'est le bassin versant de la Caniapiscau. Un peu plus en dehors de ça, c'est le bassin versant de la rivière aux Pékans qui se jette dans la Moisie.

2500 Notre projet, c'est entièrement au niveau du bassin versant vers la Caniapiscau. Ça fait que si vous êtes un peu en dehors de la zone de la mine, dépendant, il faudrait voir sur une

carte, si c'est en dehors du bassin versant, il n'y a aucune eau.

2505 Je ne sais pas si monsieur Larose veut compléter?

**M. MARTIN LAROSE :**

2510 Pour compléter, ce qu'on voudrait dire, c'est que premièrement les impacts sur l'eau souterraine, ce qu'on avance, c'est les risques de contamination de l'eau souterraine par les résidus. Les résidus ne sont pas à risque élevé. C'est-à-dire que les concentrations qui peuvent lixivier, c'est à faible concentration.

2515 Donc, s'il y a lieu, si l'eau du parc à résidus avec certains métaux migre vers l'eau souterraine, on ne s'attend pas à ce qu'au-delà du site minier, il y ait un impact. Puis quand on parlait d'impact d'utilisation du territoire, on parlait d'une vingtaine de kilomètres carrés, bien, on englobe plus large que le site minier qui va avoir un impact sur à peu près 12 km<sup>2</sup>.

2520 Donc, c'est sûr que si quelqu'un à quelques kilomètres du site minier prend de l'eau de surface pour la boire, il n'y aura pas de risque de contamination à cet endroit-là.

**LE PRÉSIDENT :**

2525 J'aimerais profiter de votre question, Monsieur McKenzie, pour valider l'information auprès de madame Beaulieu.

2530 Alors, la caractérisation qui vient d'être donnée est à l'effet que la superficie affectée est autour de 20 km<sup>2</sup> sur un ensemble de 1 845 km<sup>2</sup>, qui implique des droits de trappe, etc., etc. Est-ce que côté du Secrétariat des Affaires autochtones, ça correspond à l'information que vous avez?

**Mme CAROLINE BEAULIEU :**

2535 Je ne peux pas répondre à cette question-là. Toutefois, la communauté de Uashat Mani-Utenam et la communauté de Matimekush-Lac-John sont actuellement en négociations avec le gouvernement du Québec. Le territoire n'est pas encore défini dans le cadre des négociations. Mais par contre, on peut...

2540 Lorsque monsieur McKenzie mentionne qu'il y a une dizaine de familles qui chassent ou trappent près du lac Bloom, bien, c'est tout à fait plausible puisque c'est, selon l'information dont nous disposons, c'est tout à fait crédible que les Innus fréquentent, fréquentaient, fréquentent ce territoire-là, les Innus de Uashat Mani-Utenam et de Matimekush.

**LE PRÉSIDENT :**

2545

Pour que la commission puisse effectivement valider l'envergure relative du projet par rapport à d'autres modes d'usage du sol, les modes d'usage actuels, ce serait utile pour la commission si le Secrétariat à travers vous puisse donner une idée effectivement sur la superficie, l'envergure du terrain qui est fréquenté actuellement par les Premières Nations dans le but de pratiquer leurs activités traditionnelles.

2550

**Mme CAROLINE BEAULIEU :**

D'accord. Je vais m'informer ce que je peux transmettre à la commission. Mais toutefois, la délimitation du territoire fréquenté par les Innus...

2555

**LE PRÉSIDENT :**

Et qui fait l'objet d'une négociation.

2560

**Mme CAROLINE BEAULIEU :**

C'est ça, voilà.

2565

**LE PRÉSIDENT :**

C'est clair.

**M. MARTIN LAROSE :**

2570

Monsieur Samak, est-ce que je peux ajouter une précision?

**LE PRÉSIDENT :**

2575

Monsieur Larose.

**M. MARTIN LAROSE :**

Le territoire qu'on mesure de 1 845 km<sup>2</sup>, je parle seulement de la zone de trappe 243 qui est touchée par le projet et non pas toute la zone utilisée par les Innus.

2580

**LE PRÉSIDENT :**

Précision reçue, merci.

2585

Monsieur McKenzie, merci beaucoup.



**M. GEORGES McKENZIE :**

2590           Merci beaucoup. On aimerait ça aussi avoir les cartes tout à l'heure, les cartes d'écoulement, la direction de l'écoulement, nous autres aussi.

**LE PRÉSIDENT :**

2595           Toute information va être disponible dans les centres de consultation près de vous. Et d'ici la deuxième partie de l'audience la semaine du 24 septembre, si vous avez toute autre question, on se chargera de vous trouver la réponse.

**M. GEORGES McKENZIE :**

2600           Merci, Monsieur Samak et Monsieur Germain.

**LE PRÉSIDENT :**

2605           Merci, monsieur McKenzie.  
Monsieur Germain.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

2610           J'aimerais continuer sur cet aspect de l'eau autant de surface que souterraine, mais je vais me permettre un petit aparté dans le sens de la question de monsieur McKenzie.

2615           Monsieur McKenzie a mentionné une dizaine de familles. Bon, on sait dans l'étude d'impact que vous avez consulté diverses personnes. Au sujet des aires de campement, j'imagine que les Innus doivent avoir des aires de campement privilégiées dans le secteur. Est-ce qu'on a des relevés de disponibles concernant les secteurs privilégiés par les Innus?

**M. HUBERT VALLÉE :**

2620           Monsieur Larose va répondre.

**M. MARTIN LAROSE :**

2625           On n'a pas localisé de sites de campement. Puis quand on a fait nos divers relevés, parce qu'on a fait des relevés sur la zone d'étude, on en a fait pour plusieurs espèces comme vous avez pu le voir dans les inventaires, donc on a fait plusieurs heures d'hélicoptère, on n'a pas vu de campements en tout cas qui ont l'air de campements permanents sur les sites comme tels.

2630 On a communiqué avec les gens de Uashat, dont des gens qui utilisent le territoire 243, mais on n'a pas précisé de site exactement. Je ne connais pas leur type d'utilisation, peut-être qu'eux pourraient nous le dire plus là, mais il n'y a pas de campements. Ce qu'on a présentement, les campements établis, c'est des chalets de villégiateurs de Fermont.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

2635 Très bien. Éventuellement, nous pourrions revenir avec les communautés innues. Lorsque nous les entendrons, on pourra leur poser des questions plus précises pour avoir plus d'information.

2640 Pour continuer dans la question de la qualité de l'eau, bon, dans différents documents, notamment on se réfère au dernier document que vous avez déposé pour avoir de l'information à jour, alors le document entre autres «réponses aux questions complémentaires de juillet 2007» qui est sous la cote PR5.2.1 selon la codification du BAPE, tout à l'heure on pouvait voir dans certains relevés aussi d'autres réponses à des questions complémentaires qui datent d'avril 2007, le  
2645 PR5.1.

J'essaie de faire une comparaison entre des tests de lixiviation, les essais TLCP sur vos stériles et les minerais versus aussi les performances attendues à l'émissaire qui serait en aval du lac Mazaré.

2650 Par exemple, j'essaie de faire des calculs approximatifs, on aurait quelque chose comme 99 % d'enlèvement du zinc par rapport aux tests de lixiviation, qui est un pH quand même assez bas; 4.2, c'est un pH acide. Par contre, dans le cas du plomb, on voit qu'il n'y a pas ce pourcentage d'enlèvement là; on a à peu près les mêmes proportions. Dans le cas du  
2655 manganèse, on a un enlèvement genre de 300... pas 300, mais 99.7 % environ.

Qu'est-ce qui explique, par exemple, la grande performance de l'enlèvement du zinc ou du manganèse par rapport aux essais de lixiviation? Pouvez-vous nous préciser ça?

**M. MARTIN LAROSE :**

2660 La différence, en gros, les tests qui ont été utilisés et les tests de lixiviation qui sont utilisés, qui sont des tests standard, c'est des tests qui sont faits en milieu acide, c'est-à-dire avec des pH acides. Puis ce n'est pas ce qu'on s'attend in situ sur le site du lac Bloom. Les pH de  
2665 l'eau de surface sont tout près de la neutralité ou légèrement acide. Puis le minerai et les stériles augmentent le pH.

Donc, si on prend le même minerai, le même stérile, on le soumet à un liquide acide,

2670 les métaux vont migrer plus, donc lixivier. Dans le cas d'un pH neutre ou basique, ils ne sont pas lixiviés.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

2675 Donc, c'est ça. C'est essentiellement avec des conditions de pH que vous obtenez une performance théorique, parce que c'est du théorique.

**M. MARTIN LAROSE :**

2680 Oui.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

2685 Mais disons que vous prévoyez, par exemple, rencontrer les normes au niveau notamment du zinc par rapport aux essais de lixiviation. Je vous remercie.

**M. MARTIN LAROSE :**

Oui.

2690 **LE PRÉSIDENT :**

J'aimerais poursuivre la question avec madame Loisel et monsieur Blackburn.

2695 En matière de prise en charge de l'eau, les tests qui seront effectués, la caractérisation du milieu, par rapport à ce que le ministère sait en termes des méthodes de caractérisation, en termes des conclusions, comment vous trouvez la caractérisation que le promoteur fait de cette question? Acceptable?

**Mme RENÉE LOISELLE :**

2700 La caractérisation est acceptable. Enfin, on dit que l'étude était recevable. Si vous voulez qu'on vous explique un peu le but de la méthode, je peux demander à monsieur Francis Perron, qui est dans la salle, de venir nous expliquer la classification finalement des différents types de résidus miniers, pourquoi on les classe de cette façon-là.

2705 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Perron, avec plaisir.

2710 **M. FRANCIS PERRON :**

Monsieur le président, alors voilà, on fait habituellement des tests de caractérisation pour qualifier les types de résidus miniers auxquels on fait face, ça nous permet d'abord de les qualifier et aussi d'identifier le type d'aménagement dont on a besoin pour pouvoir entreposer à long terme, c'est-à-dire éliminer ces résidus-là.

2715  
2720 Donc, les tests qui ont été réalisés pour ce projet-là sont tout à fait conformes à ce qui est demandé habituellement. Donc, on fait des tests de lixiviation TCLP 1311 et 1312. Habituellement, on les fait faire. Et on a fait aussi un test supplémentaire avec de l'eau à pH neutre.

2725 Donc, les tests de lixiviation ont permis de constater qu'effectivement il y avait certains métaux qui étaient constatés, dont le cuivre entre autres, le zinc qui ressort à peu près dans tous les tests, sauf le dernier.

2730 Donc, ça nous permet de constater que, bon, il y a certains métaux qui ressortent mais que, en bout de ligne, le matériau est quand même tout à fait... en fait, c'est un résidu minier que l'on peut qualifier de lixiviable avec les tests qui ont été réalisés.

2735 Donc, ces résidus-là vont être entreposés dans l'aire d'accumulation de résidus miniers et il va y avoir, en fait, un résidu liquide qui va s'acheminer vers les bassins de traitement des eaux. Et par la suite, un traitement approprié va être exercé pour pouvoir rencontrer les exigences qui sont demandées par le ministère.

2740 **LE PRÉSIDENT :**

Dans la proposition de Consolidated Thompson, il y a l'idée de ne pas nécessairement... ils ne s'attendent pas à ce qu'il y ait de dépassement de leur effluent. Ils proposent d'attendre, de surveiller la situation la première année d'exploitation et puis, en fonction de ça, décider effectivement si les résultats obtenus sont conformes à leur caractérisation de laboratoire et ils continueraient sans ajout supplémentaire d'équipements de prise en charge pour les traitements de l'eau ou, s'il y a écart, d'ajouter les équipements nécessaires.

2745 Vous êtes satisfait de cette approche?

**M. FRANCIS PERRON :**

2750 C'est une approche qui nous satisfait dans la mesure où on connaît assez bien les problèmes qui sont anticipés à partir des mines de fer. On a une mine à proximité, on connaît bien ses caractéristiques. Et on sait que pour ce qui est de l'exploitation d'une mine de fer, les principaux problèmes c'est le fer effectivement lui-même et aussi le contrôle des matières en

suspension. Donc, si on a les bassins de rétention suffisamment grands, on va permettre la décantation efficace des matières en suspension et également des métaux qui peuvent être contenus dans cet effluent-là.

2755

Et les caractéristiques de l'effluent qu'on a, donc les données qu'on a obtenues, on sait qu'il y a très peu de métaux qui sont contenus dans l'effluent lui-même et donc, avec ce qu'ils nous ont proposé comme solution, effectivement on ne s'attend pas à ce qu'il y ait trop de problèmes. S'il y en a, effectivement il y a des mesures de traitement appropriées qui peuvent être installées, notamment par coagulation, processus de coagulation.

2760

**LE PRÉSIDENT :**

Floculation.

2765

**M. FRANCIS PERRON :**

Floculation, voilà.

2770

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

Monsieur Germain.

2775

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Et un tel système peut s'installer assez rapidement.

2780

**M. FRANCIS PERRON :**

Un tel système peut s'installer rapidement, effectivement.

2785

Donc, on parle, s'il y a un problème détecté, vous discutez, vous faites une entente, ça prend...

**M. FRANCIS PERRON :**

2790

D'abord et avant tout, il faut constater que le bassin de décantation nous apparaît quand même suffisamment important pour pouvoir provoquer la décantation efficace des métaux et des matières en suspension.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

2795

    Surnommé le bassin de polissage.

**M. FRANCIS PERRON :**

2800

    Voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

2805

    Merci, Monsieur Perron.

    Monsieur Vallée, avez-vous d'autre chose à ajouter à propos de cette question? Ça va?

    Alors, monsieur Blackburn et puis je reviendrai à madame Loïselle par la suite.

2810

    Vous connaissez le montage technique proposé par Consolidated Thompson. Comme montage technique d'un projet d'exploitation minière version XXI<sup>e</sup> siècle comparativement aux pratiques auxquelles a fait référence d'ailleurs un intervenant au début de la séance, les années 70, comment vous qualifieriez la qualité technique de ce montage par rapport à son empreinte sur le milieu naturel et l'efficacité de production aussi?

2815

**M. DENIS BLACKBURN :**

2820

    Je vais surtout parler de peut-être pas la relation... bien, oui. Techniquement, je pense qu'il n'y a pas d'autres voies d'exploitation. Je ne sais pas, il y a peut-être 100 mines de fer dans le monde et il y en a une qui se fait par souterrain, les 99 autres se font par mine à ciel ouvert. Donc, ça va être une des 99 mines de fer. Puis c'est peut-être 199 mines de fer là, mais ils vont suivre la voie de mine à ciel ouvert. Ça, c'est techniquement...

**LE PRÉSIDENT :**

2825

    Incontournable?

**M. DENIS BLACKBURN :**

2830

    Incontournable. Merci, c'est le mot. Pour ce qui est de la concentration par spirale, c'est traditionnel et techniquement très correct. Les gens avaient abordé peut-être la possibilité d'utiliser des CFS ou des hydroclassificateurs. Est-ce que c'est abandonné?

**M. HUBERT VALLÉE :**

2835

    Dans une deuxième phase lors de la récupération de magnétite, c'est des équipements

qui vont être explorés.

**M. DENIS BLACKBURN :**

2840

Sur des particules beaucoup plus fines, je suppose. Encore là, on est dans le typique et ce n'est pas contournable.

2845

Je rappelle, peut-être qu'on n'a pas dit c'est quoi la gravité, mais la gravité, c'est basé sur une loi physique, la loi de Stokes. Il n'y a pas de produit chimique, il n'y a pas de...

**LE PRÉSIDENT :**

2850

Effectivement.

**M. DENIS BLACKBURN :**

C'est purement les forces naturelles.

2855

**LE PRÉSIDENT :**

Et la loi de Stokes est toujours valable.

**M. DENIS BLACKBURN :**

2860

Oui, monsieur Stokes est quelque part autour de 1700. Mais c'est comme la gravité, même si monsieur Newton l'a trouvée je ne sais pas quand, elle était là même avant lui. Alors, techniquement, il n'y a rien à redire et je ne peux pas voir comment ça pourrait se faire autrement.

2865

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Blackburn.

Monsieur Germain.

2870

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Oui. J'aimerais poursuivre sur la qualité de l'eau.

2875

Bien entendu, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a soumis au promoteur ce qu'on appelle des objectifs environnementaux de rejet dans le lac D qui serait l'émissaire pour le parc à résidus. Si on conjugue ces objectifs environnementaux de rejet avec les usages potentiels des eaux de surface.

2880 Tout à l'heure, monsieur McKenzie, c'est ça, avait mentionné la question des Innus qui  
pourraient puiser de l'eau dans le secteur. Donc, parlons à ce stade-ci des eaux de surface,  
surtout dans le cas de campements temporaires qui sont utilisés de façon très intermittente.

2885 Est-ce que ces objectifs environnementaux pour la qualité de l'eau dans le lac D assurent  
que, dans ce secteur-là et en aval, cette eau-là peut-être consommée? Madame Loiseau?

**Mme RENÉE LOISELLE :**

2890 Je vais demander à madame Martine Gélinau, c'est elle qui a calculé les objectifs  
environnementaux de rejet pour le projet et puis elle peut nous parler peut-être un peu de  
comment on les calcule. Mais franchement, je ne sais pas si c'est une situation... ce n'est pas  
une situation qui est très courante, mais Martine va pouvoir nous dire si ça marche.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

2895 Très bien.

**LE PRÉSIDENT :**

2900 Madame Gélinau.

**Mme MARTINE GÉLINEAU :**

2905 Oui. Alors, peut-être pour le bénéfice de tout le monde rappeler ou en tout cas expliquer  
aux gens ce que c'est que les objectifs environnementaux de rejet.

2910 C'est une façon de calculer la quantité d'un contaminant qui peut être rejeté dans un cours  
d'eau à partir d'un point de rejet sans nuire aux usages de l'eau. C'est ça l'idée. L'idée, c'est  
d'obtenir ces chiffres-là et, après ça, on peut les comparer avec la qualité attendue du rejet et ça  
nous donne une idée de l'impact résiduel qu'il va y avoir du fait de ce rejet-là.

2915 Ça prend en considération ce qu'on appelle les critères de qualité de l'eau. Ça, c'est une  
banque de données qui est sur le site Internet du ministère. C'est la qualité de l'eau finalement qui  
permet justement, quand on a cette qualité-là dans le cours d'eau, de protéger les usages de  
l'eau. Et les usages qui sont protégés de cette façon-là, c'est la vie aquatique en général, pas  
juste le poisson mais les petits vertébrés, les invertébrés qui vivent dans l'eau.

2920 Ça permet de protéger aussi les gens qui consommeraient du poisson, des mollusques,  
des crustacés. Ça permet de protéger aussi la faune terrestre qui se nourrit de poisson. Et quand  
il y a des usages récréatifs, ça permet de les protéger aussi et quand il y a une prise d'eau  
potable.



2925 Dans ce cas-ci, on n'en a pas tenu compte de ces critères-là mais, à mon avis, il n'y en avait pas beaucoup. En fait, ce n'est pas pour tous les contaminants qu'on a des critères de cet ordre-là. Alors, quand on a fait les objectifs environnementaux de rejet, on n'a pas pris en considération qu'on allait boire l'eau directement à partir de l'eau de surface. Ça, ça n'a pas été pris en compte.

**LE PRÉSIDENT :**

2930 Parce qu'il ne s'agit pas d'une pratique courante ici.

**Mme MARTINE GÉLINEAU :**

2935 Parce qu'il ne s'agit pas d'une pratique courante, effectivement. Et nos critères, quand on les utilise, par exemple, en principe ils permettraient... là, je dis ça sous toute réserve, si ce critère-là était respecté dans le cours d'eau, ça permettrait à quelqu'un d'en consommer, je pense c'est 1 ou 2 litres d'eau par jour pendant toute sa vie, en plus de consommer du poisson une petite quantité tous les jours de sa vie.

2940 Donc, c'est fait pour des expositions à long terme. Mais de façon générale, évidemment au Québec, c'est plus la qualité après un traitement de l'eau qui est utilisée. Donc, nos critères à nous sont très, très sécuritaires. Mais dans le cas présentement, on ne les a pas utilisés.

2945 Comme je vous dis, de mémoire, il n'y en a pas beaucoup pour les contaminants qui sont anticipés dans le rejet de... il faudrait que je fasse la vérification là, mais...

**LE PRÉSIDENT :**

2950 Et ça, ça s'applique aussi bien aux citoyens qui sont dans des municipalités constituées avec entité légale reconnue aussi bien que les usagers des milieux comme des membres des Premières Nations qui fréquentent les...

**Mme MARTINE GÉLINEAU :**

2955 Oui, oui. Il n'y a pas de différence.

**LE PRÉSIDENT :**

2960 Très bien, d'accord.

**Mme MARTINE GÉLINEAU :**

Ça s'applique partout.

2965 **LE PRÉSIDENT :**

Excellent. Autre chose à ajouter, Madame Gélineau?

**Mme MARTINE GÉLINEAU :**

2970

Non, à moins que...

**LE PRÉSIDENT :**

2975

Ça va. J'aurais peut-être une question à la représentante de la Ville, madame Lizotte. C'est ça?

**Mme CHRISTINE LIZOTTE :**

2980

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2985

La capacité de prise en charge d'un ajout supplémentaire de résidants, des travailleurs, etc., etc., que le projet représente en termes d'infrastructures de la ville, approvisionnement en eau potable, etc., est-ce que ça poserait un problème?

**Mme CHRISTINE LIZOTTE :**

2990

Présentement, on n'est pas en mesure de vous donner une réponse. Le mandat a été donné à notre firme d'ingénieurs avec les documents techniques que BBA a fournis au niveau des volumes et tout ça. Alors, on devrait avoir le rapport d'ici une semaine.

**LE PRÉSIDENT :**

2995

Alors, la commission vous serait reconnaissante de recevoir, dès que vous recevrez l'information, ce rapport.

**Mme CHRISTINE LIZOTTE :**

3000

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3005 Parfait, merci.

En fait, je profite de l'occasion aussi par rapport aux documents pour demander à monsieur Vallée, dès que vous avez une réponse de Dofasco le 6 septembre, de transmettre à la commission la décision de Dofasco avec les détails des implications de passage de votre offre par rapport au projet en ce qui concerne le stockage, etc., etc.

3010

**M. HUBERT VALLÉE :**

3015 Ce sera fait.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Madame Loïselle, le grand changement positif d'exploitation minière par rapport à l'impact sur l'environnement, c'est dans les systèmes de prise en charge de l'eau et on a un niveau de recyclage qu'on a entendu au début, monsieur Scherrer nous dit : «C'est à 98 % pratiquement, il ne reste que la fonte de neige», etc.

3020

Cette méthode de prise en charge de régime de l'eau par rapport à l'exploitation en général, est-ce que c'est conforme à ce que vous considérez comme une bonne prise en charge des eaux de surface d'une exploitation minière de cette envergure-là?

3025

**Mme RENÉE LOISELLE :**

Oui, c'est certain. Pour les projets miniers, l'eau, ça a toujours été le principal enjeu. Des projets métallurgiques, ça va être plus une question d'émissions atmosphériques. Mais là, c'est toujours une question d'eau. Et plus l'eau est recirculée, moins il y a de risque de charge de contaminants. C'est des pratiques relativement récentes.

3030

Moi, j'ai commencé à travailler en 1990 dans des projets miniers pour le ministère de l'Environnement à l'époque et ce n'était pas possible de recirculer et c'était pour bousiller le procédé et tout ça. Tranquillement pas vite, les gens ont essayé et puis à présent ça se fait partout. Et non seulement on se rend compte que c'est meilleur pour l'environnement, souvent il y a possibilité d'économiser sur l'intensité de réactifs utilisés et tout ça.

3035

Alors, c'est une boule de neige qui a commencé à rouler à un moment donné et à présent tout le monde fait ça. La présence du ministère aussi incite les compagnies minières à avoir un excellent record de respect des obligations environnementales qu'on leur impose au niveau des rejets liquides.

3040

3045 Alors là-dessus, et c'est entendu qu'un projet comme celui de Consolidated Thompson

qui vient aux évaluations environnementales, il est épluché. On a ici Francis et Martine qui s'occupent d'eau, le projet est vraiment regardé à la loupe et on ne peut pas accepter autre chose que les meilleures pratiques pour un projet qui passe à notre procédure.

3050 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Loïselle.

Alors, Monsieur Germain, vous pouvez changer de sujet. Allez-y.

3055

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

3060 Très bien. J'aimerais revenir, on voit qu'au cours des documents par rapport à l'étude d'impact de décembre 2006, bon, il y a eu des discussions avec le ministère du Développement durable. On voit aussi qu'il y a eu des discussions avec Pêches et Océans Canada concernant le lac Mazaré.

3065 Ce que j'aimerais comprendre, la gestion des eaux maintenant, parce qu'on s'aperçoit que, bon, vous avez modifié, votre option D fait en sorte que le lac Mazaré n'est pas directement touché. Mais au niveau de la gestion des eaux, qu'en est-il exactement? Est-ce que ça pourrait arriver que le niveau d'eau dans le lac Mazaré va baisser lorsqu'il y aurait l'exploitation de la mine?

3070 Surtout dans les dernières années d'exploitation, on se retrouverait, si je ne me trompe pas, que le fond de la mine serait sensiblement plus bas que le niveau du lac Mazaré. Est-ce que vous anticipez un lien hydraulique à ce moment-là entre le lac Mazaré et le puits de la mine? Donc, ça nécessiterait un accroissement de pompage des eaux d'exhaure. Et de quelle façon à ce moment-là on pourrait garantir que le niveau d'eau du lac Mazaré pourrait être maintenu?

3075 Est-ce que vous pourriez nous expliquer ce que vous anticipez à ce niveau-là au sujet des liens hydrauliques?

**M. MARTIN LAROSE :**

3080 Au niveau de l'étude hydrogéologique qui est en cours, il y a des tests de pompage qui ont été faits et qui vont faire partie de l'analyse au niveau de la fosse pour caractériser davantage les venues d'eau possible au moment de l'exploitation de la mine.

3085 Sauf que la distance, et André pourrait peut-être dire si je me trompe, mais la distance du lac Mazaré par rapport à la fosse est assez grande pour ne pas avoir de problèmes de venue d'eau du lac Mazaré vers la fosse étant donné que, quand on creuse la fosse, on s'éloigne encore. C'est triangulaire, donc on s'éloigne du lac.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

3090

Donc, dans l'étude hydrogéologique en cours, on pourrait avoir plus d'information. À ce moment-là, si on compare le niveau d'eau du lac, on pourrait savoir à quel niveau la pente de la mine, le talus de la mine se retrouverait.

3095 **M. MARTIN LAROSE :**

Ce qu'on va avoir comme précision, on va avoir des précisions sur la perméabilité du roc dans le secteur. En faisant des tests de pompage, on sait à quelle vitesse les puits sont asséchés quand on les pompe, ça nous donne une idée sur la perméabilité du roc s'il y a des failles et tout ça, puis à quelle vitesse ils se remplissent quand on arrête de les pomper. Tout ça nous donne une idée sur les venues d'eau possible vers la fosse.

3100

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

3105

Parce qu'on voit aussi que le trou de la mine, bon, c'est sur le bassin versant qui recharge par les eaux de surface le lac Mazaré. Il y a aussi une partie du parc à résidus miniers projeté qui est sur le bassin versant du lac Mazaré.

Bon, les eaux d'exhaure, les eaux présentes dans le trou de la mine, vous prévoyez les pomper vers le lac de la Confusion. Ce lac-là, il est connecté, il est en amont du lac Mazaré?

3110

**M. MARTIN LAROSE :**

Oui, le lac est en amont du lac Mazaré. Puis si on regarde au niveau de l'hydrogéologie, le lac Mazaré va être amputé d'à peu près 20 % seulement de son débit moyen étant donné la présence du parc à résidus du côté nord du lac Mazaré et la présence de la fosse du côté sud. Ça fait qu'il reste 80 % de son débit.

3115

Il n'y a pas de baisse de niveau d'attendue de ce côté-là, surtout que selon la topographie du secteur, tous ces lacs-là ont des émissaires avec beaucoup de pentes. Donc, il y a des seuils à la sortie des lacs qui permettent le maintien du niveau d'eau.

3120

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Ça, c'était ma prochaine question. Éventuellement pour maintenir le niveau, on pourrait jouer un peu dans l'aménagement du seuil du lac Mazaré.

3125

**M. MARTIN LAROSE :**

Il y a déjà des seuils naturels. Mais on n'entrevoit pas de baisse de niveau parce que

3130

c'est seulement que 20 % du débit qui va être coupé.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

3135 Je vous remercie.

**M. HUBERT VALLÉE :**

3140 Est-ce que je pourrais apporter une petite précision?

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y, Monsieur Vallée.

3145 **M. HUBERT VALLÉE :**

3150 Parce que je m'aperçois que dans les discussions, on l'a dit tantôt et puis je pense que c'est important, ça a l'air facile comme ça et on dit : «Bien, les gens avaient déposé en décembre un plan. On l'a modifié, on l'a modifié, on l'a modifié. Pourquoi finalement on n'a pas fait le premier?»

3155 En décembre, ce qu'on a déposé, puis monsieur Blackburn le mentionnait, c'était quelque chose d'assez traditionnel en fonction de gestion et qui était un impact minimum au niveau des coûts d'exploitation pour la compagnie. Chaque scénario, il y a une augmentation appréciable au niveau des coûts.

3160 Ce qu'on fait, on dit on veut le faire parce que c'est important et c'est important dans une perspective durable, on va aussi trouver des solutions pour les diminuer ces coûts-là, donc réutiliser, comme monsieur Allaire le faisait mention tantôt, réutiliser les grosses particules pour bâtir nos digues. Mais il faut le dire, ces coûts-là, on va avoir des coûts de gestion, des coûts de gérer le parc à résidus beaucoup plus élevés que les autres minières alentour. Je pense que ça, c'est important, ça.

**LE PRÉSIDENT :**

3165 C'est compris et la commission en a pris note. Merci, Monsieur Vallée.

3170 À propos du lac Mazaré, je ne me rappelle pas où j'ai raté l'information, le temps de séjour de ce lac, vous avez dit : «Il serait amputé seulement de 20 % de son débit, mais sa capacité, son temps...»

**M. MARTIN LAROSE :**

Son temps de renouvellement en eau?

3175

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, oui.

3180

**M. MARTIN LAROSE :**

On n'a pas fait le calcul, mais ce n'est pas un lac qui est très profond, pas très grand, puis il a quand même plusieurs tributaires. Je crois que c'est très court. Mais on a le volume, on est capables de le calculer si vous voulez le savoir.

3185

**LE PRÉSIDENT :**

Le 20 %, oui, c'est ça, ce serait...

3190

**M. MARTIN LAROSE :**

On pourrait calculer le temps de renouvellement en condition actuelle et en condition future.

3195

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, ce serait utile. Et le 20 % de réduction du débit correspond à combien pour cent de capacité?

3200

**M. MARTIN LAROSE :**

Je ne comprends pas votre question.

**LE PRÉSIDENT :**

3205

La capacité, c'est-à-dire ça représente quel pourcentage de la capacité de rétention du lac? Si vous donnez l'information concernant le temps de renouvellement, ce serait très bien.

**M. MARTIN LAROSE :**

3210

Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

3215           Merci, Monsieur Larose.

**LE PRÉSIDENT :**

3220           Alors, vous êtes chanceux, vous allez avoir sept minutes de pause en plus, puis là on reprend tout de suite après. Donnez-nous sept minutes et puis on reprend.

**SUSPENSION DE LA SÉANCE**

\*\*\*\*\*

**REPRISE DE LA SÉANCE**

3225

**LE PRÉSIDENT :**

3230           La commission a épuisé le registre des participants et participantes désirant poser des questions à propos du projet. La commission a également épuisé pour l'instant ses questions en ce qui concerne le projet. Évidemment, la commission se réservera le droit de transmettre des questions soit aux ministères et organismes publics, soit à Consolidated Thompson jusqu'à la fin de son mandat. Alors, cela met un terme à la première partie de l'audience.

3235           Monsieur Germain a encore deux questions à poser et je reprendrai mes remarques tout à l'heure. Monsieur Germain.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

3240           Merci, Monsieur Samak. Un dernier sujet que j'aimerais aborder, ça concerne les émissions diffuses de poussières. Tout à l'heure, on a parlé justement des particules fines ou les particules grossières, par exemple, qui pourraient servir à aménager les talus.

3245           Mais dans le cas des particules fines, le ministère entre autres du Développement durable, si je me souviens bien, avait des préoccupations. Il semblerait que du côté du Mont-Wright, qu'il y ait des problèmes à l'occasion d'émission de poussière si j'ai bien compris. La QC.22 du ministère.

3250           Quelles sont les mesures concrètes que vous prévoyez faire de votre côté pour éviter que des nuages de poussière s'acheminent notamment vers les régions fréquentées soit par les Innus ou soit vers la communauté de Fermont?

**M. HUBERT VALLÉE :**

3255           Je pense que c'est pertinent que monsieur Allaire vous explique notre façon qu'on entend déposer les résidus, qui va diminuer ces impacts-là.



**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

3260

**M. ANDRÉ ALLAIRE :**

Présentement, il y a plusieurs solutions qui sont envisagées. Il y en a une qui avait été mentionnée tantôt par monsieur Scherrer. Si, au besoin, on a besoin d'arroser, on va le faire. Mais présentement, c'est juste une des solutions qui est étudiée parce qu'il y a toujours une question d'optimisation.

3265

La première, en séparant nos solides grossiers de fins, c'est de réduire de beaucoup la partie humide du parc à résidus et de revégéter le plus rapidement possible les particules grossières. Donc, il y a une question de surface aussi dans ces volumes-là de poussières qui sont émises quand c'est sec, parce qu'on va avoir un parc à résidus quand même beaucoup plus petit que ce qu'on voit par exemple dans les autres minières environnantes. Ça fait que ça, c'est un des moyens.

3270

La deuxième chose aussi, le secret là-dedans, c'est de les garder humides. Puis ce qu'on veut essayer de faire, c'est avec un parc à résidus pour les fins beaucoup plus petits, même présentement on est en train de regarder des solutions de peut-être faire des digues imperméables pour garder sous l'eau les résidus fins. Ce serait une des solutions probablement qui serait idéale pour éviter d'avoir des particules.

3275

Donc, dans ces solutions-là qu'on est en train d'étudier présentement, on n'a pas nécessairement réponse à tout. Mais les premières pistes, c'est de le garder le plus petit possible pour le garder économique à gérer. Puis plus il est facile...

3280

**LE PRÉSIDENT :**

En termes de superficie.

3285

**M. ANDRÉ ALLAIRE :**

En termes de superficie, la partie des particules fines. Plus il est petit, plus ça devient raisonnable de soit l'arroser ou d'essayer de garder humide le parc à résidus.

3290

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Germain.

3295

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

3300 Sûrement, les talus seraient mis en forme. Ces talus-là, c'est eux qui circonscraient les particules humides fines?

**M. ANDRÉ ALLAIRE :**

3305 Oui, c'est ça.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

3310 Donc, vous êtes capables à ce moment-là de prévoir que... disons, est-ce que c'est possible de faire une gestion qu'on appelle, un peu comme les sites d'enfouissement sanitaire, un peu par cellule? Vous fermez ça par du matériau à ce moment-là plus grossier. Est-ce que c'est possible cette technique-là?

**M. ANDRÉ ALLAIRE :**

3315 C'est ça, en fait, qu'on étudie. L'opportunité de séparer les fines et les grossiers, c'est, les grossiers, d'être capable de les placer plutôt que laisser...

3320 Présentement, les résidus, c'est déposé un peu comme une plage. Tu envoies la pulpe, il y a piquetage qui est fait puis il y a une pente, .5 %, .7 %, puis les résidus s'étendent. Et, bien entendu, ces grandes surfaces-là qui sont faites l'été, il y a des zones qui sont sèches, et quand c'est venteux, c'est un mélange de particules grossières et fines et ça peut créer des nuages de poussière.

3325 Les particules grossières, on parle de les cycloner juste au site du parc à résidus à 85 % solides. Donc, tu peux les manipuler et on parle de les manipuler par bulldozer, par loader. Puis ce que ça permet de faire, c'est de les amener, plutôt que de les laisser descendre en pente par plage, c'est de les amener à une hauteur finale rapidement. Puis que si notre hauteur finale, par exemple, des résidus, c'est un peu comme les stériles de la mine, c'est 50 mètres d'épais, tu  
3330 peux les amener rapidement à la hauteur finale, donc tout de suite faire ta revégétation ou mettre de la roche grossière par-dessus pour éviter l'érosion par le vent.

Donc, il y a moyen de faire des travaux avec ces techniques-là de cyclonage des résidus pour arriver à faire justement de la revégétation plus rapide et avoir des parcs à résidus plus petits.

3335 Puis l'autre point qui est important que vous disiez aussi, c'est que ce matériel-là aussi peut servir à bâtir des digues. Parce qu'un des coûts principal des digues qui fait augmenter énormément les parcs à résidus, c'est les coûts de construction d'aller chercher, et ça a des impacts aussi aller se faire des genres de carrière de moraine pour faire des parcs à résidus.

3340 Bien, là, ce qu'on veut, c'est utiliser ces sables-là pour bâtir notre parc au fur et à mesure avec la géomembrane, donc d'arriver avec, en fait, utiliser les résidus du concentrateur pour faire des digues.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

3345 Très bien. Je vous remercie.

3350 Du côté – la question serait toujours dans la même veine – du côté de la gestion des parcs à résidus miniers, c'est suivi spécifiquement par le ministère du Développement durable ou également par le ministère des Ressources naturelles? Madame Loiselle, un début.

**Mme RENÉE LOISELLE :**

3355 C'est une responsabilité partagée, en fait. C'est le MRNF qui publie le Guide de restauration des parcs à résidus. Mais avant d'accepter des plans de restauration, ils consultent généralement le MDDEP. Mais tout ce qui est de la mécanique et des finances, c'est le MRNF qui s'en occupe.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

3360 Pour le plan de gestion, à ce moment-là, est-ce que c'est un certificat d'autorisation spécifique qui est prévu pour la gestion, le mode de gestion d'un parc à résidus miniers?

**LE PRÉSIDENT :**

3365 Monsieur Blackburn.

**M. DENIS BLACKBURN :**

3370 Merci. Si on parle de certificat d'autorisation, je me retourne vers les gens du MDDEP, mais je vais dire que c'est régi par le plan de restauration. C'est-à-dire que de la façon que tu vas stocker tes résidus, ça va être prévu, et la solidité des digues doit être conforme à des critères. Parce que tu stockes tes résidus, mais tu veux t'assurer qu'il n'y aura pas d'épanchement et, ça, c'est soumis à des critères mécaniques.

3375 Je n'évoquerai pas des nouvelles lois, j'ai déjà évoqué la loi de Stokes, mais c'est régi par des critères mécaniques. C'est le ministère des Ressources naturelles en association avec les gens du MDDEP.

3380 **LE PRÉSIDENT :**

Mais vous savez, monsieur Blackburn, que ce n'est pas vrai que toutes les lois ont la

même pérennité ni l'universalité que la loi de Stokes.

3385 **M. DENIS BLACKBURN :**

D'accord. Je voudrais juste, par contre, peut-être compléter mon information...

3390 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. DENIS BLACKBURN :**

3395 ... quasiment en posant une question. Je suppose que les gens de Consolidated s'engagent à respecter les critères qui sont dans le plan de restauration. Je pose une question un peu en même temps.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

3400

Mais dans l'approche proposée actuellement, ça vous satisfait. Parce que si je ne me trompe pas, la photo que nous voyons à la page 26 du document PR5.1, c'était quelque chose qui avait été envoyé, ça, par le ministère, si je me m'abuse. Madame Loisel?

3405 **Mme RENÉE LOISELLE :**

Ça, c'est une photo qui a été prise par Michel Renaud à côté de moi. D'ailleurs, je vais demander à Michel de répondre. Vous avez posé une question sur le CA spécifique pour le parc à résidus, c'est lui qui connaît ça.

3410

**M. MICHEL RENAUD :**

En fait, il n'y a pas de CA de donné à une mine pour la restauration une fois que ses activités minières sont finies.

3415

Moi, je vais parler de loi. C'est la *Loi sur les mines*, article 232, qui relève du MRN. Il y a un dépôt de restauration minier qui doit être déposé à tous les cinq ans, qui doit être étudié. Les deux ministères étudient le plan de restauration et on l'accepte ou on le refuse. Toutes les questions de restauration de parc à résidus sont regardées aussi.

3420

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Et pour revenir en complémentaire, la fameuse photo, est-ce que le ministère du Développement durable et le MRN sont satisfaits de l'approche du promoteur pour minimiser l'émission de poussière à ce stade-ci?

3425

**Mme RENÉE LOISELLE :**

3430 À ce stade-ci, on va faire la réponse classique, on n'a pas encore fait une proposition sur l'acceptabilité du projet ou non. Mais d'un autre côté, avec ce qu'on sait justement, on sait que le secret, c'est de le garder humide. Avec ce que monsieur Allaire vient de dire, présentement ça a l'air correct, ça a l'air bien parti.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

3435 Très bien. Je vous remercie.

**M. DENIS BLACKBURN :**

3440 Je répondrais aussi que le promoteur a dit qu'il était prêt à aller jusqu'à installer des gicleurs. Alors, ça me satisfait au point de vue de garder les résidus humides, mais c'est mon coeur d'ingénieur qui saigne un peu parce que ça me semble une technique très coûteuse. Mais s'il est prêt à s'engager à ça, ça va être très efficace.

3445 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Très bien. Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

3450 Vous voyez, les sympathies des gens initiés dans la technique, ce n'est quand même pas mince.

3455 Il semble effectivement que la commission a épuisé ses questions pour ce soir. Alors, je vous rappelle que la commission vous accorde effectivement un délai pour envoyer des questions par écrit à la fin de cette partie de l'audience et vous avez jusqu'au 14 septembre pour nous acheminer des questions supplémentaires que vous aurez à propos du projet par écrit.

3460 Alors, il me reste à vous remercier. Vous avez toute l'information concernant la deuxième partie de l'audience que je vous ai donnée au début et ce sera avec plaisir qu'on va se retrouver ici et qu'on va aller aussi auprès de vous, monsieur Pinette, et également à Schefferville la dernière semaine du mois de septembre.

3465 Alors, merci beaucoup de votre écoute et votre intérêt pour le projet. Merci pour la disponibilité et la qualité de l'information que vous avez fournie.

Et j'aimerais remercier aussi les représentants des ministères et organismes publics pour être ici avec nous ce soir.

3470                   Alors, c'est un rendez-vous pour la dernière semaine du mois de septembre. Merci.

\*\*\*\*\*

3475                   Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office  
que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes  
sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

3480                   \_\_\_\_\_  
**LISE MAISONNEUVE, s.o.**